



PLAN D'ACTION CLIMATIQUE

*Conscients des acquis communs
et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités
envers les générations futures*



Climatestrike Switzerland
08. January 2021

www.climateactionplan.ch
cap@climatestrike.ch

Résumé

<i>Introduction</i>	2
Le défi	2
Qu'est-ce que le CAP ?	3
L'objectif du CAP	4
Qui a rédigé le CAP ?	4
Comment appréhender ce plan	4
Le projet ne s'arrête pas là	4
<i>Liste de contributeurs.trices</i>	6
<i>Vision – Un message du futur</i>	9
<i>Résumés des chapitres</i>	12
1. Politiques intersectorielles	12
2. Mobilité	13
3. Bâtiments et aménagement du territoire	16
4. Secteur de l'industrie et des services	17
5. Approvisionnement énergétique	19
6. Agriculture et système alimentaire	21
7. Emissions négatives	23
8. Secteur financier	26
9. Les structures économiques et politiques	28
10. Coopération internationale et financement climatique	31
11. Éducation	33
12. L'adaptation	35
<i>Stratégies</i>	37
Tableau du programme des politiques	38

(Ce document est une traduction.)

Introduction

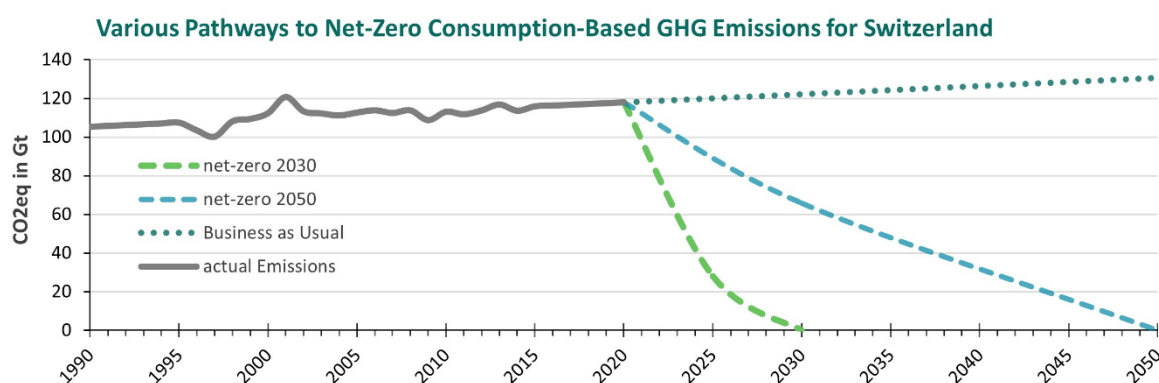
Le défi

En 2015, la Suisse, tout comme la plupart des pays du monde, a signé l'Accord de Paris, qui oblige les parties contractantes à limiter le réchauffement climatique à un niveau nettement inférieur à 2 °C par rapport à l'époque préindustrielle (1850), tout en poursuivant leurs efforts pour le limiter à 1,5 °C. Le rapport spécial du GIEC de 2018 a clairement insisté sur l'importance cruciale que revêt la cible d'1,5 °C si nous souhaitons éviter une boucle de rétroaction sans fin qui rendrait le réchauffement de la planète hors de contrôle. Néanmoins, en l'état actuel, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 4 °C, voire plus, ce qui aurait des conséquences dramatiques : famines, pénuries d'eau, tempêtes et feux de forêts plus puissants et plus fréquents, luttes pour les ressources toujours plus limitées, montée des eaux et bien d'autres catastrophes environnementales.

En août 2019, le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif de réduire à zéro les émissions nettes de carbone de la Suisse d'ici 2050, ce qui, d'une part, est insuffisant et, de l'autre, va totalement à l'encontre de la réalité scientifique. En effet, il est illusoire de penser que nous pourrions tenir notre budget carbone en poursuivant cet objectif.

D'après les calculs du GIEC, établis fin 2017, l'atmosphère ne peut absorber plus de 420 Gt de CO₂eq si nous voulons nous garantir 66 % de chance de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Or, étant donné que quelque 42 Gt de CO₂eq sont émises chaque année à travers le monde, ce budget devrait être totalement épuisé en moins de huit ans, soit d'ici 2020. Une réduction linéaire des GES à compter de cette année signifierait donc des émissions nettes mondiales à zéro d'ici jusqu'en 2035.

Sachant que les nations les plus riches endossent davantage de responsabilité historique et disposent de capacités financières plus importantes, elles doivent mener une décarbonation plus rapide, mais aussi soutenir financièrement les nations plus pauvres dans cette voie. Partant, un pays tel que la Suisse doit aboutir à un taux zéro d'émissions nettes de GES au plus tard d'ici 2030. Le graphique 1 permet de représenter visuellement ce défi. Il compare les mesures actuelles de réduction des émissions avec l'objectif suisse "zéro émissions nettes" à l'horizon 2050 ainsi qu'avec l'objectif primordial de réduction des émissions à zéro d'ici 2030.



Graphique 1 Divers scénarios "net zéro" pour les émissions de GES de la Suisse basées sur la consommation

Qu'est-ce que le CAP ?

Le CAP est un projet en cours visant à trouver une solution à la crise climatique actuelle et à mettre sur pied une vision commune pour la société de demain. Il ne se veut pas parfait. En effet, nous avons essayé d'être les plus complets possible, mais le CAP admet toutefois un certain degré de redondance ou de légères contradictions entre certaines mesures. Cependant, les mesures les plus importantes ont été largement peaufinées.

Nous analysons une large palette de mesures possibles. En revanche, il convient d'étudier plus en profondeur quelle combinaison de mesures serait la plus appropriée au niveau de ses conséquences et de sa mise en œuvre au sein de la société. En outre, il se peut que nous soyons passés à côté de très bonnes mesures. L'objectif, à savoir un réchauffement limité à 1,5 degré et un taux d'émissions nettes à zéro d'ici 2030 en Suisse, n'est pas négociable. Néanmoins, nous sommes prêts à discuter des moyens pour y parvenir. Nous ne pouvons simplement pas nous permettre de prendre trop de temps. Certaines mesures reprises dans le CAP peuvent être mises en œuvre dès 2021 : il est impératif qu'elles le soient.

Le CAP est conçu pour les citoyens. Nous souhaitons embarquer l'ensemble de la société dans notre voyage, afin d'œuvrer ensemble à la meilleure solution. Les divers acteurs des secteurs émetteurs, les entités politiques et les citoyens sont invités à commenter ce plan, à proposer de nouvelles mesures et à rejoindre notre projet : mettre en œuvre une transition climatique juste et à la hauteur de nos ambitions. C'est pourquoi nous sommes également ouverts aux critiques, tant qu'elles restent

constructives, afin que nous puissions avancer ensemble et non nous perdre dans des conflits idéologiques. Nous sommes ouverts à toute proposition et amélioration.

L'objectif du CAP

Nombreux sont ceux qui ont remis en question la possibilité d'atteindre l'objectif de "zéro émissions nettes" d'ici 2030, voire ont qualifié cet objectif d'irréaliste et de dangereux. Le CAP entend répondre à ces critiques. Il présente des solutions viables, réalistes techniquement et justes socialement.

Depuis les toutes premières manifestations de jeunes pour le climat, les élèves ont régulièrement fait l'objet de critiques : on leur reproche d'exiger une forme de sécurité pour l'avenir sans qu'ils n'élaborent eux-mêmes de solutions pour répondre à cette crise. Pour les organismes politiques, qui ne sont pas parvenus à apporter de solution satisfaisante à la problématique après trente ans de négociations, passer cette tâche aux étudiants est un aveu d'échec. Nous, étudiants, n'avons donc d'autre choix que de mettre en avant les mesures que le parlement suisse aurait dû prendre il y a longtemps, bien avant la naissance de ces jeunes.

Notre plan prouve qu'en utilisant les technologies actuelles au sein d'une structure démocratique, il est possible d'arriver à un taux zéro d'émissions nettes d'ici 2030.

Qui a rédigé le CAP ?

Le Climate Action Plan (CAP, Plan d'action climatique) a été rédigé conjointement par de jeunes grévistes pour le climat, des scientifiques et des experts issus de différents secteurs, avec un budget de 0 CHF. Tous les experts ont donné gratuitement de leur temps et ont contribué au CAP à hauteur de leurs moyens. Les recommandations sont axées autour de douze groupes de travail thématiques. Ainsi, ce plan est, à tous les niveaux, un projet collaboratif impliquant des dizaines de personnes. C'est pourquoi nous considérons son contenu et sa forme parfois hétérogènes comme une force plutôt qu'une faiblesse.

Comment appréhender ce plan

Le plan CAP complet compte plus de 300 pages réparties sur 12 chapitres reprenant 138 mesures politiques. Le résumé (Executive Summary) est censé fournir un bon aperçu de son contenu tout en restant général. Les lecteurs intéressés sont ensuite libres de se pencher plus en détail sur certains points ou chapitres. Le résumé ne reprend pas les sources pour des questions de lisibilité et de clarté. Le CAP détaillé, qui reprend les sources extérieures utilisées, doit être considéré comme la source du résumé. Pour accéder au plan complet, rendez-vous sur www.climateactionplan.ch.

Le projet ne s'arrête pas là

Il convient que le plus de citoyens possible prennent part aux discussions sur le CAP (par exemple, les Assemblées pour le climat). Nous espérons retirer de nombreuses idées de ces discussions constructives, des idées qui pourront nourrir nos réflexions et se concrétiser par la suite. Il est important pour nous que les citoyens actifs dans les secteurs où des changements sont nécessaires soient inclus dans les discussions. Nous envisageons déjà de publier une deuxième version du CAP, fondée sur celle-ci. Cette nouvelle version devra inclure les remarques de la population ainsi que les nouvelles idées évoquées. Ensemble, nous espérons produire une nouvelle version largement acceptée du grand public, plus précise et plus visionnaire encore afin de surmonter la crise climatique et d'assurer l'avenir que nous souhaitons tous

Liste de contributeurs.trices

La liste qui suit reprend toutes les personnes qui ont contribué de manière active à la rédaction de ce plan. Le fait de citer leur nom ainsi que celui de leur organisation ou institution n'implique pas directement qu'ils soutiennent le contenu politique du plan mais révèle le socle de références et l'expertise sur lesquelles se base le plan.

Nous tenons à remercier du fond du cœur tous ceux qui ont sacrifié leur temps précieux pour réaliser ce projet.

Tableau 1 Liste de contributeurs.trices

Nom		Association	Groupe de travail
Christian Huggel	Prof. Glaciology and Geomorphodynamics	Department of Geography, University of Zurich	L'adaptation
Nicolay Sylvain	PhD in Physics		L'adaptation
Felix Küchler	Medical Doctor	Maternité Désirée	L'adaptation, Agriculture
Daniel Bretscher	Eidg. Dipl. Biology		Agriculture
Sonja Keel	PhD in Biology		Agriculture
Daniel Langmeier	BSc Agricultural Studies / MA Development Studies	Biovision	Agriculture
Miriam Leimgruber	MSc Agricultural Sciences	Soil Resources research group, ETH Zurich	Agriculture
Silva Lieberherr	MSc in Agricultural Sciences, PhD in Geography	Bread for all	Agriculture
Adrian Müller		Research Institute of Organic Agriculture FiBL; Institute of Environmental Decisions IED, ETH Zurich	Agriculture
Julian Rogger		Department of Earth Sciences, ETH Zurich; Grève du Climat	Agriculture
Hanna Taverna			Agriculture
Michael Schmidt	Prof. Dr. Soil Science and Biogeochemistry	Department of Geography, University of Zurich	Agriculture, Emissions négatives
Elmar Grosse Ruse	Dipl. Environmental Psychologist	WWF	Bâtiments et aménagement du territoire
Jakob Schneider	Architekt MA FHNW SIA	Architects for Future	Bâtiments et aménagement du territoire, Politiques intersectorielles
Axel Schubert	Dipl.-Ing. Arch. / Stadtplaner	klimaverantwortungjetzt.ch	Bâtiments et aménagement du territoire, Mobilité
Anja Kollmuss	Affiliated Researcher Stockholm Environment Institute		Politiques intersectorielles, Bâtiments et aménagement du territoire, Secteur de l'industrie
Patrick Hofstetter	PhD Environmental Sciences	WWF	Politiques intersectorielles, Secteur de l'industrie

Jevgeniy Bluwstein	PhD in Political Ecology	University of Fribourg	Les structures économiques et politiques
Beat Ringger		Former Director of Denknetz	Les structures économiques et politiques, Politiques intersectorielles
Lena Bühler		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle
Andri Gigerl		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle
Simon Imhof	MSc in Environmental Sciences	Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle
Jonas Kampus		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle, Les structures économiques et politiques, Coopération internationale et financement climatique
Hanna Fischer		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle, Éducation
Nico Müller		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle, Approvisionnement énergétique
Lorenz Obrist		Grève du Climat	L'équipe rédactionnelle, Agriculture
Manuel Fischer		Bern University of Applied Sciences	Éducation
Maret Gentinetta		Grève du Climat	Éducation
Manuel Lehmann	BSc in Community Development	Thinkpact Zukunft	Éducation
Petra Schäfer			Éducation
Patricia Schmid	MSc Human Ecology		Éducation
Léonore Hälgi	PhD in Energy Politics	Energy Politics Group, ETH Zurich; Research Group for Renewable Energy ZHAW	Approvisionnement énergétique
Felix Nipkow		Swiss Energy Foundation	Approvisionnement énergétique
Jürg Rohrer	Prof. Ecological Engineering	ZHAW	Approvisionnement énergétique
Stefan Schori	MSc in Engineering	Bern University of Applied Sciences	Approvisionnement énergétique
Henrik Nordborg	PhD in Physics	Institute of Energy Technology, Ostschweizer Fachhochschule	Approvisionnement énergétique
Felix Güthe	PhD in Chemistry	Basel 2030	Approvisionnement énergétique, Emissions négatives
Maya Tharian		Grève du Climat	Secteur financier
Tobias Stucki	PhD in Management and Economics	Bern University of Applied Sciences	Secteur de l'industrie
Regina Betz	Prof. Energy and Environmental Economics	Center for Energy and the Environment, ZHAW	Secteur de l'industrie
Jürg Füssler	Dr. sc. nat. ETHZ	INFRAS	Secteur de l'industrie

Axel Michaelowa	PhD in Economics	Int. Climate Policy Research Group, University of Zurich; Perspectives Climate Group	Coopération internationale et financement climatique
Jürg Staudenmann	MSc in Environmental Eng. / MAS Development Coop.	Alliance Sud	Coopération internationale et financement climatique, Emissions négatives
Christina Bitschnau-Kappeler	MSc Life Sciences, Natural Resource Sciences	VCS SG/AP	Mobilité
Mario Leandros Huber		BanPrivateJets.org	Mobilité
Christian Ochsenbein	Managing co-Director BFH Energy Storage Centre	Bern University of Applied Sciences	Mobilité
Tony Patt	Prof. Climate Protection & Adaptation	Climate Policy Group, ETH Zurich	Mobilité
Emanuel Peter	Student MSc Computer Science	Grève du Climat	Mobilité
Lucie Petetin	MSc in Engineering	Grève du Climat	Mobilité
Caspar Thut	BSc UZH	Grève du Climat	Mobilité
Sven Scherrer	Electrical Engineer	Engineers for Future	Mobilité, Approvisionnement énergétique
Niels Jungbluth	PhD in Life Cycle Assessment	ESU-services GmbH	Mobilité, Approvisionnement énergétique, Agriculture
Cyril Brunner		Institute for Atmospheric and Climate Sciences, ETH Zurich	Emissions négatives
Victor Garcia	PhD in Theoretical Biology		Emissions négatives
Matthias Hafner		Grève du Climat	Emissions négatives
Jonas Hostettler	PhD in Chemistry	Eltern fürs Klima	Emissions négatives
Jonas Lehot	MSc in Plant Science		Emissions négatives
Marc Novara			Emissions négatives
Hakon Reichardt		Fossil Free	Emissions négatives
Brigitta Mathys	BSc in Physics		Emissions négatives, Les structures économiques et politiques
Camille Coppée			Traduction
Giulia Crotti			Traduction
Alexiy De Galembert			Traduction
Alessia Galeazzi			Traduction
Oscar Hughes			Traduction
Christophe Kaufmann			Traduction
Mirna Tagliaferri			Traduction
Anna Frey		Grève du Climat	Illustration
Leonie Jucker		Grève du Climat	Illustration
Anja Müller			Illustration

Vision – Un message du futur

Beaucoup pensent que nous allons continuer à vivre pour toujours de la même manière que maintenant. Mais la réalité est différente. Quoi qu'il en soit, il y aura de grands changements. Nous devons choisir. Ou bien nous optons passivement pour un monde de souffrances et de problèmes, ou nous nous engageons activement pour un monde de régénération et de solutions. Nous voudrions maintenant vous faire part de la vision d'un futur possible.

Imaginez un jour d'été : vous vous réveillez le matin et passez le pas de la porte. L'air que vous respirez est pur et frais. Vous regardez autour de vous et, bien que vous habitiez dans une grande ville, vous voyez de nombreux arbres et plantes qui semblent étreindre les bâtiments autour de vous, peignant la ville de leurs couleurs variées et la maintenant au frais. Vous écoutez le chant des oiseaux et le bourdonnement des insectes mais vous n'entendez pas le bruit assourdissant des avions qu'avant, vous aviez l'habitude d'entendre dès le réveil. Comme d'habitude, vous prenez le vélo pour aller au travail.

Il y a 10 ans, vous travailliez comme ingénieur assistant à l'aéroport de Zurich. Lorsque la crise du coronavirus frappa le monde, les avions furent cloués au sol et vous avez craint de perdre votre emploi. Ensuite, beaucoup d'avions n'ont jamais repris de service, à cause des mesures de lutte contre le changement climatique. Mais à partir de ce moment-là, la crainte de se retrouver au chômage n'était plus de mise. Il était possible de suivre des formations pour se reconvertir professionnellement, à votre choix, dans de nombreux autres secteurs divers, compatibles avec un futur écologique.

Au début, c'était difficile de ne plus faire le travail dont vous aviez l'habitude mais lorsque vous avez commencé à travailler en tant qu'ingénieur sur des technologies qui permettent d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère, vous avez pris conscience que votre travail avait beaucoup plus de sens. C'était aussi un nouveau défi. Au bout du compte, la reconversion était une grande chance.

Un de vos collègues a vécu une expérience similaire. Il souhaitait faire quelque chose de totalement différent parce qu'il en avait assez d'être assis devant un ordinateur toute la journée. Il a décidé de se recycler dans le domaine de l'agriculture. Maintenant, il gère une grande ferme en permaculture et travaille toute la journée dans et avec la nature. Il se sent désormais beaucoup mieux et en bien meilleure santé. En outre, il est heureux d'être retourné dans la campagne où il avait grandi. Il y a beaucoup de fermes en permaculture ou des fermes qui utilisent d'autres méthodes qui ne nécessitent pas de combustibles fossiles mais davantage de main d'œuvre, ce qui crée des emplois et permet de travailler avec la nature plutôt que contre elle.

Parce que ces techniques sont également plus efficaces, nous devons importer beaucoup moins de nourriture. Viande et poisson sont maintenant plutôt rares à cause des dispositions réglementaires. Au début, beaucoup de gens s'en plaignaient mais maintenant, ils s'y sont habitués. De nombreuses études médicales ont montré une diminution significative des maladies cardiovasculaires.

Notre santé est meilleure grâce à la nourriture que nous mangeons, mais aussi grâce à la manière dont nous voyageons. Le souvenir de vos vacances, au printemps passé, vous fait venir le sourire aux lèvres. Vous avez fait une balade à vélo de 3 semaines avec votre fille et votre partenaire. Celui-ci est arrivé en Suisse en tant que réfugié climatique, après avoir fui les invasions de criquets en Somalie.

Rouler à vélo peut désormais se faire en toute sécurité car les rues sans voitures appartiennent à nouveau aux piétons et aux cyclistes. La vie sociale s'est développée dans les rues et sur les places ; les gens parlent à des voisins dont ils ne se souciaient pas auparavant. Pour apprendre à connaître d'autres cultures, il ne faut plus émettre des tonnes de gaz à effet de serre. On peut désormais se rendre dans toutes les grandes villes d'Europe en trains de nuit rapides, modernes et peu coûteux sur un réseau

ferroviaire à grande vitesse. Votre fille parle déjà de tous les pays qu'elle voudrait découvrir lorsqu'elle sera plus âgée.

L'énergie nécessaire pour le réseau de trains de nuit provient des panneaux solaires installés un peu partout, dans des grandes centrales solaires et sur tous les toits.

Les panneaux solaires sont même conçus actuellement de telle manière qu'ils ressemblent à des façades et des toits normaux mais avec l'avantage de produire de l'énergie. Vos factures d'électricité sont de moins en moins élevées car vous produisez de plus en plus votre propre énergie.

Lorsque vous repensez à l'époque qui a précédé le début de l'action gouvernementale, vous vous surprenez parfois à hocher la tête en pensant à quel point vous étiez aveugle à l'époque face à la crise à laquelle nous étions confrontés. Lorsque vous vous êtes intéressé au sujet et que vous vous êtes mieux informé, vous avez commencé à voir l'urgence de la crise dans laquelle nous étions : les changements réalisés semblaient juste logiques.

De manière générale, beaucoup de mesures ont amené des changements importants dans la vie des gens. Le congé parental de douze mois vous a permis, à vous et à votre partenaire, de mettre en place une relation étroite avec votre fille, sans avoir à vous soucier de rien d'autre.

Vous avez commencé à aimer réfléchir à des manières de modifier notre mode de vie et à le rendre meilleur et plus heureux à beaucoup d'égards. Vous avez commencé à vous impliquer vous-même davantage dans la politique et vous n'étiez pas les seuls. Lorsque le changement est intervenu et que la population a été informée des fondements scientifiques de la crise climatique, tout le monde a voulu s'engager et décider à quoi ce nouveau monde devrait ressembler, ce qui est désormais beaucoup plus facile avec des journées de travail de six heures seulement.

La Suisse n'est pas le seul pays à avoir connu d'énormes changements durant les dernières décennies. Après la pandémie du coronavirus, il y a eu une énorme vague de changements partout dans le monde. C'était presque surréaliste de voir les pays apprendre à travailler ensemble et à s'entraider, simplement à cause du besoin de collaborer pour sortir de la crise climatique dans laquelle nous nous trouvons tous ensemble.

Tout en conduisant à travers la forêt pour aller au travail, vous souriez et vous éprouvez de la gratitude envers les personnes qui se sont battues pour cette révolution écologique – c'est comme cela que certaines personnes l'appellent – et toutes les personnes qui ont concrétisé ces idées pour vous protéger de la crise. Vous leur êtes reconnaissante d'avoir fait le bon choix.



Résumés des chapitres

1. Politiques intersectorielles

La crise climatique, par sa complexité et son ampleur, représente un défi sans précédent pour l'humanité. Elle impose des changements fondamentaux dans tous les domaines du système social, politique et économique et ce, dans les plus brefs délais.

Les autres chapitres du Plan d'action climatique traitent de solutions dans des secteurs d'émissions spécifiques. Ce chapitre-ci traite de toutes les politiques qui sont d'une grande importance dans plusieurs domaines. En effet, de la même manière que les problèmes fondamentaux sont souvent ancrés dans différents secteurs, certaines solutions sont utiles pour différents secteurs. Les politiques intersectorielles couvrent dès lors un large spectre, allant de la fiscalité aux instruments financiers et aux plateformes de vente.

Ainsi, ce chapitre vise la restructuration du secteur du bâtiment et, en même temps, la création d'une nouvelle main-d'œuvre énorme pour la transition vers le zéro émissions nettes dans tous les autres domaines. Le consumérisme sera drastiquement réduit tandis que les bases d'une économie plus circulaire seront posées. Des changements audacieux seront proposés et les instruments nécessaires à leur financement seront également décrits.

Ce que toutes les politiques intersectorielles ont en commun, c'est qu'elles adoptent une approche transversale et proposent des changements particulièrement fondamentaux.



2. Mobilité

Transport Terrestre



Au cours des dernières décennies, le transport terrestre est devenu de plus en plus rapide. D'une part, on parcourt de plus grandes distances sans effort. D'autre part, la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre sont énormes. Ainsi, en Suisse, le trafic routier représente 32% de toutes les émissions de gaz à effets de serre dans le pays. La voiture individuelle a façonné nos paysages, nos communautés et la manière dont nous vivons et travaillons. La disponibilité immédiate de biens en un clic de souris est sur le point de transformer radicalement nos villes et notre manière de consommer. Ce dont nous avons désespérément besoin, ce n'est pas d'un retour en arrière dans le temps mais d'un pas en avant vers une mobilité qui est au service de la population et qui protège l'environnement.

Stratégie : L'objectif au niveau du transport terrestre, c'est une révolution du trafic avec une réduction substantielle du volume du trafic routier en Suisse. Le parc automobile subsistant sera électrifié ou décarboné. Les politiques de transport terrestre encourageront très fortement l'utilisation de moyens de transport écoresponsables (vélo, marche, transports en commun) plutôt que la circulation automobile individuelle. Imaginez l'air pur (moins de pollution), une population en bonne santé (davantage d'activité physique), un environnement animé et verdoyant où les gens se rencontrent (davantage d'espace pour des interactions sociales).

Politiques de soutien : La réaffectation d'infrastructures existantes actuellement consacrées au transport motorisé privé, renforcera la révolution du trafic. En outre, le concept de multimodalité intelligente réduira la difficulté du passage de la voiture particulière à un système mixte, au vélo, à la marche ou aux transports en commun. Il faut donc établir un maillage étroit entre des offres de car-sharing et un dispositif de régulation. Les différents moyens de transport sont intégrés dans des plateformes multimodales afin d'obtenir un transfert efficace et pratique. Le financement de l'extension du réseau routier national sera suspendu afin de briser le cercle vicieux de la construction de routes et de l'augmentation du trafic routier.

Pour atteindre un niveau net de consommation zéro d'ici 2030, la mobilité motorisée privée doit être radicalement réduite. Par conséquent, une redevance de pilotage sera introduite, dont le montant sera établi en fonction du poids du véhicule et de la distance parcourue par an. En outre, la vitesse maximale autorisée sera adaptée afin de réduire la consommation énergétique des voitures. D'autre part, un soutien prioritaire sera accordé à des formes de mobilité respectueuse du climat, telles que des infrastructures pour les piétons et les cyclistes. Ainsi, se rendre au travail à vélo deviendra plus sûr, plus rapide et, grâce aux déductions fiscales, plus attractif. Les villes seront interdites à la circulation, ce qui libérera de l'espace pour la population et rendra l'air plus pur. D'ici 2025, la vente de moteurs thermiques sera interdite et d'ici 2030, les combustibles fossiles tout comme l'électricité d'origine fossile seront réduits à zéro. Dans le même temps, le poids total et la puissance maximale des véhicules particuliers seront limités à 1,5 tonne et 100 kW.

Transport aérien

A l'heure actuelle, la population semble connaître mieux certains sites à l'étranger que la beauté qui est à portée de leur main chez eux. Prendre moins l'avion n'empêche pas l'aventure. Il faut mettre en place une nouvelle forme de tourisme, qui intègre le trajet d'arrivée à destination dans le voyage même. La découverte de cultures étrangères sera d'autant plus excitante qu'elle sera rare et spéciale. Quant aux voyages d'affaires, leur remplacement par des vidéo-conférences ne sera pas seulement utile pour l'environnement, il sera aussi synonyme de moins de stress et de davantage de temps pour d'autres choses.



Stratégie : Etant donné qu'actuellement, l'aviation est entièrement dépendante du kérosène fossile and qu'il n'y a pas d'alternatives technologiques aux carburants liquides, la réduction des émissions peut être obtenue de deux manières : par la production de carburants synthétiques à partir d'énergies renouvelables ou par la réduction pure et simple du transport aérien. Le remplacement du kérosène fossile par un carburant synthétique est la voie la plus prometteuse à long terme. Malheureusement, il est très peu probable que les quantités actuelles de kérosène puissent être remplacées par des carburants synthétiques avant 2040 et même cet objectif-là est très ambitieux.

Pour atteindre l'objectif de consommation nette zéro d'ici 2030 et ce, sans avoir recours aux émissions négatives ou à la compensation, il n'y a pas d'autre alternative que d'éviter tout kérosène fossile à l'horizon 2030 et donc, de réduire radicalement l'utilisation du transport aérien. Afin d'éviter une coupure brutale et d'encourager les carburants synthétiques, nous envisageons un système de quota préalable à une interdiction du kérosène fossile d'ici 2030.

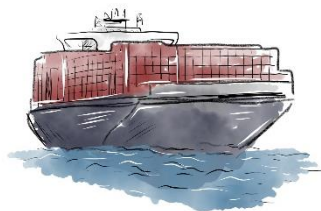
Politiques de soutien : Nous proposons des politiques supplémentaires pour faciliter la transition et la rendre socialement plus équitable et acceptable. La première est l'abolition de tout allègement fiscal et de toute subvention pour l'aviation, comme l'exemption de taxe pour le kérosène. Les vols faciles à éviter, tels les vols court-courrier, les vols en avion privé et autres formes d'aviation de luxe doivent être interdits. Nous envisageons des instruments spécifiques, comme une taxe Frequent Flyer et une limite maximale d'émissions en provenance de l'aviation. En outre, des facteurs de réchauffement autres que le CO₂ doivent être compensés. Enfin, nous souhaitons que le transfert modal du transport aérien vers des alternatives reçoive un soutien actif ; toutefois, il est important de ne soutenir que la transition et non la consommation elle-même. Pour compléter ces mesures, nous proposons quelques mesures d'économies générales, qui pourraient réduire les émissions de quelques pour cent en elles-mêmes.

Impact social : Ceci signifie que, pour la plupart, les emplois dans l'industrie aéronautique vont progressivement disparaître. D'une manière générale, l'action en faveur du climat signifie que de nombreux secteurs industriels vont disparaître tandis que de nouvelles entreprises durables vont apparaître. Comme le système économique actuel repose sur la croissance et ne dispose pas des outils nécessaires pour gérer des entreprises en déclin, cela pourrait signifier que de nombreux travailleurs perdront leur emploi et se retrouveront au chômage. C'est pourquoi les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques qui soutiennent les travailleurs aux prises avec la transition vers une économie compatible avec les objectifs climatiques. Des mesures d'accompagnement seront prises pour soutenir la réinsertion professionnelle.

Craintes éventuelles : On pourrait craindre que les mesures proposées n'incitent simplement les gens à prendre l'avion depuis des aéroports situés dans des pays voisins. Toutefois, nous nous attendons à ce que d'autres pays mettent également en œuvre des politiques similaires ; et si ce n'est pas le cas, la Suisse se doit de montrer l'exemple. Il en va de même en ce qui concerne le désavantage économique dû à la diminution des vols à destination et en provenance de la Suisse.

Une autre préoccupation est que les gens prennent plutôt leur voiture à moteur thermique (ICE) pour voyager vers d'autres pays. Ce problème peut être résolu par le soutien d'alternatives comme des réseaux ferroviaires de grande qualité ainsi que par l'augmentation des taxes sur l'essence.

Transport par voie d'eau



Le trafic n'est pas dû uniquement au déplacement de personnes d'un point A à un point B. Le transport de marchandises occupe une place importante dans le secteur du trafic. C'est pourquoi notre mode de consommation et le trajet que font nos marchandises jouent un rôle crucial dans la discussion sur le secteur de la mobilité. En nous concentrant uniquement sur le trafic intérieur, nous n'avons pas une vue d'ensemble. Il faut inclure à la fois les voyages à l'étranger et l'importation de marchandises. C'est pourquoi, outre le transport aérien et terrestre, nous nous penchons sur le transport par voie d'eau, même si, à première vue, il semble négligeable dans un pays sans accès à la mer comme la Suisse.

Stratégie : Il doit y avoir une diminution de l'importation de marchandises par bateau, et les biens importés doivent respecter des normes écologiques et sociales. En outre, il est essentiel que les consommateurs aient la possibilité de prendre des décisions d'achat sur base d'informations conformes à la réalité. Enfin, last but not least, les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux voitures particulières doivent s'appliquer aux bateaux privés.

3. Bâtiments et aménagement du territoire

En 2030, notre vision d'un avenir climatiquement neutre est de rassembler et de rapprocher les gens. Ce rapprochement, qui était inconnu de certains et qu'il fallait réapprendre, s'est avéré extrêmement enrichissant. Ce mouvement d'unir les gens ne donne pas seulement un sens face à la situation de crise existentielle et apporte donc de la joie, mais il change également la qualité de nos rencontres. A l'avenir, notre vie quotidienne sera beaucoup moins marquée par la pulsion souvent bruyante, impitoyable et précipitée qu'elle ne l'est aujourd'hui et sera plutôt une vie basée sur la proximité, l'entraide entre voisins, l'organisation solidaire et les relations sociales locales résilientes. Les distances seront plus restreintes et les échanges plus significatifs. Nous aurons appris à écouter, à partager les besoins et beaucoup plus : qu'il s'agisse de connaissances et de compétences dans les organisations de quartier, ou d'un exercice et d'un vélo pour transporter des charges dans les centres de partage et les centres de prêt, ou encore d'expériences et de tartes aux pommes délicieusement parfumée dans le café du quartier. Bien sûr, nous n'aurons pas pu créer un monde idéal exempt de disputes, de problèmes ou de contradiction, mais nous aurons un monde dans lequel nous travaillerons ensemble pour trouver des solutions innovantes, non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan social, organisationnel et culturel. Ensemble, nous aurons créé les conditions d'une coexistence sociale qui, au sens énergétique, favorise une vie frugale, c'est-à-dire économe. Nos bâtiments, auront été transformés pour une neutralité climatique, nos villes nous donneront plus d'espace pour séjourner, échanger, jouer et se divertir sur place et dans les rues, qui auront été largement plus écologiques pour assurer la fraîcheur. Nos villages auront également redécouvert et développé leur potentiel. Ils contribueront activement à notre vie climatiquement neutre, notamment en profitant d'une plus faible densité, que ce soit pour la production de légumes, de fruits et de nourriture ou pour la récolte sur les toits solaires. A bien des égards, nous nous serons orientés sur ce que beaucoup de personnes ont déjà expérimenté avec succès : plus de solidarité et moins de compétition, plus d'actions communes sans étouffer dans une régulation sociale complète. Nous nous serons à nouveau approprié une grande partie de ce qui était autrefois laissé aux marchés anonymes : de l'agriculture solidaire au logement coopératif ou à but non lucratif, grâce auquel nous trouverons une utilisation efficace et peu encombrante de notre espace de vie, jusqu'à l'utilisation des rues à circulation réduite comme propriété commune, comme nos « salons » à l'extérieur que nous entretiendrons ensemble. Tout ceci sera libérateur et bénéfique. Ce sera une joie de faire partie d'une société humaine avec nos propres compétences.

Dans le but de matérialiser cette vision, l'accent est mis sur un certain nombre d'objectifs clés dans le domaine des bâtiments et de l'aménagement du territoire. En ce qui concerne les bâtiments, l'objectif principal est de travailler avec le parc immobilier existant au lieu de poursuivre la croissance précédente. Les taux de modernisation doivent être augmentés de manière significative afin de rendre tous les bâtiments neutres en CO2. S'agissant du développement spatial, le potentiel de l'espace existant doit être activé pour permettre une vie sociale climatiquement neutre. Vu qu'un moratoire sur les nouvelles constructions est prévu dans le chapitre sur les politiques intersectorielles, l'objectif de « justice climatique » est également une grande priorité dans le domaine de la politique du logement.



4. Secteur de l'industrie et des services

Le secteur industriel est à l'origine d'émissions dues d'une part à la consommation de combustibles fossiles et d'autre part aux procédés industriels qui émettent du CO₂ et d'autres gaz à effet de serre. Les secteurs qui utilisent le plus de combustibles fossiles sont le secteur de la production de ciment, celui de la chimie et celui de l'industrie alimentaire, qui représentent plus de 90 % des émissions. Ce n'est que dans le cas de la chaleur industrielle à haute température (supérieure à 120 °C) qu'il n'est actuellement pas possible de remplacer tous les procédés par des systèmes de chauffage renouvelables, car le CO₂ est parfois indispensable pour le processus.

La plupart des émissions liées aux processus industriels proviennent de la production de ciment et de la consommation d'hydrofluorocarbures dans les unités de refroidissement et de climatisation. Par ailleurs, le secteur des services contribue principalement aux émissions liées au chauffage.

Au cours des dernières années, les émissions de l'industrie suisse ont diminué, principalement en raison de l'externalisation d'activités à forte intensité de CO. En d'autres termes, elles n'ont pas vraiment été réduites, mais simplement délocalisées.

Les instruments qui tentent de couvrir ce secteur ne sont pas suffisamment efficaces. Selon le Contrôle fédéral des finances suisse, le système suisse d'échange de quotas d'émission (SEQE) n'a jusqu'à présent pratiquement pas créé d'incitations à la réduction des émissions. De plus, les accords d'objectifs, avec lesquels les grands émetteurs peuvent s'exempter de la taxe régulière sur le CO₂, ne conduisent pas à des réductions d'émissions supplémentaires, mais subventionnent plutôt le maintien du statu quo.



Afin de devenir compatible avec un avenir sûr et écologique, l'industrie et le secteur des services doivent prendre leurs responsabilités et se décarboner rapidement. Enfin, nous devons pouvoir consommer les produits et services dont nous avons besoin sans craindre que notre consommation n'alimente la crise climatique. En même temps, il faut promouvoir et mettre en œuvre l'innovation en matière de technologies et de matériaux durables.

La transformation de ce secteur dépend fortement de certaines mesures politiques couvertes dans d'autres chapitres du CAP. Les plus importantes sont : le moratoire sur les nouvelles infrastructures, l'interdiction et l'obligation de remplacement des systèmes de chauffage à combustibles fossiles, la tarification générale des gaz à effet de serre et l'ajustement du carbone aux frontières.

En plus de celles-ci, nous proposons sept mesures sectorielles. Premièrement, nous proposons d'interdire la production, l'importation et l'utilisation de produits utilisant des substances synthétiques dont le potentiel de réchauffement planétaire est supérieur à 50 (ce qui signifie qu'elles sont 50 fois plus dommageables pour le climat que le CO₂). Pour les demandes qui ne peuvent pas obtenir l'autorisation de nouvelles substances à court terme, comme les demandes médicales, une taxe de 500 CHF/t CO₂eq est facturée.

Deuxièmement, toutes les entreprises qui produisent des émissions directes supplémentaires qui ne sont pas déjà couvertes par les autres mesures sectorielles doivent élaborer et mettre à jour régulièrement des plans d'actions « net-zéro » pour complètement se décarboner. D'ici à 2030, toutes les mesures viables et prêtes à être appliquées doivent être mises en œuvre. Dans le cas contraire, leur licence d'exploitation est révoquée. Pour la mise en œuvre de mesures non rentables, un soutien financier et technique à l'innovation en matière de procédés et de produits peut être fourni. En même temps, un programme de technologie « net-zéro » devrait aider les entreprises à mettre en œuvre des mesures dont la faisabilité technique fait aujourd'hui défaut. Afin de parvenir à une diffusion rapide et parce que la lutte contre la crise climatique doit être un effort commun, la protection par brevet de ces nouvelles technologies sera limitée.

.

5. Approvisionnement énergétique

Il est probable que la décarbonisation du système énergétique, même effectuée efficacement et en prenant les mesures adéquates, engendrera une augmentation de la demande en électricité, par exemple à travers la transition vers l'électromobilité et l'utilisation de pompes à chaleur pour assurer l'approvisionnement en énergie dans les bâtiments. Étant donné que presque tous les pays seront, dans les années à venir, confrontés à la même situation, notre objectif doit être de couvrir entièrement la demande supplémentaire en électricité à l'aide d'énergies renouvelables (ER) produites dans notre pays.



Si l'on suppose une réduction des trajets parcourus grâce à des mesures efficaces dans le secteur de la mobilité et à une augmentation du taux de rénovation dans le secteur du bâtiment, nous pouvons tout de même nous attendre à une demande supplémentaire en électricité de l'ordre de 32,3 TWh par an d'ici 2030, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à aujourd'hui. Le développement des énergies renouvelables après 2030 s'avérera donc nécessaire pour sortir complètement du nucléaire.

En exploitant pleinement le potentiel des énergies hydrauliques et de la biomasse ainsi que la moitié du potentiel électrique et d'un tiers du potentiel de l'énergie éolienne jusqu'en 2030, il restera 16,4 TWh de besoins énergétiques à couvrir, à l'aide de panneaux photovoltaïques sur les toits, les façades ou d'autres infrastructures existantes.

Si aucune mesure, ou des mesures insuffisantes, n'était prise dans les secteurs du bâtiment et de la mobilité, la demande à couvrir serait proportionnellement plus élevée. Néanmoins, même cette demande excédentaire peut être couverte par des installations photovoltaïques domestiques. Par conséquent, la décarbonisation complète n'est, au fond, qu'une question de volonté et non de faisabilité technologique.

Il en va de même pour le stockage (à court et long terme) de l'énergie. Les technologies nécessaires, à l'image des différents types de batterie, du stockage électrothermique ou par pompage-turbinage, du stockage par air comprimé ou de la conversion d'électricité en gaz, sont déjà largement connues et utilisables à cette échelle. En outre, étendre les systèmes photovoltaïques dans les régions montagneuses et l'utilisation de l'énergie éolienne permettront de réduire encore les besoins de stockage saisonniers.

La décarbonisation de notre système énergétique nous rend également indépendants des importations de gaz et de pétrole, une source de dépense avoisinant les 252 milliards d'euros pour la Suisse ces 40 dernières années. À l'avenir, cette valeur ajoutée pourra être utilisée chez nous pour financer des milliers d'emplois utiles dans le secteur des énergies renouvelables.

Au total, nous proposons huit mesures permettant d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables et l'augmentation des capacités de stockage, mais aussi d'adapter le système de tarification de l'électricité aux futurs schémas de production. En retour, il faudra mettre sur pied un système d'échange de quotas cantonal. Les cantons devront assurer un quota annuel d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable sur base de leur population. Les quotas pourront être échangés entre les cantons qui dépassent leur quota et ceux qui ne parviennent pas à l'atteindre. Il s'agit là d'un outil simple permettant d'inciter les cantons à augmenter leur production d'énergies renouvelables tout en leur

laissant la possibilité de décider de la manière dont ils souhaitent le faire, selon leur situation et leurs moyens.

Deuxièmement, les propriétaires de bâtiments (privés ou publics) sont obligés d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de ces bâtiments (s'ils y sont adaptés), et ce, dans un délai de 10 ans. La taille de l'installation doit être adaptée à la taille du toit et non aux besoins du bâtiment en électricité. Cette mesure rend compte du fait que nous devons rapidement augmenter notre capacité photovoltaïque si nous souhaitons atteindre l'objectif de 2030, sachant que le potentiel photovoltaïque sur les toits suisses est très élevé. La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques est rémunérée de manière à couvrir les frais pour que les propriétaires contraints d'en installer ne subissent pas de coûts supplémentaires. Cette politique sera financée par une augmentation de la surtaxe des consommateurs relative aux énergies renouvelables. D'autres options de financement (p. ex. des prêts à taux zéro) peuvent être proposées par les cantons, le gouvernement fédéral ou des instituts de financement habilités, à l'instar des banques cantonales, des banques d'investissement vertes ou des fonds pour le climat.

Six mesures subsidiaires accompagnent ces deux mesures principales : des offres concurrentielles pour les accords d'achat d'électricité pour les installations ER à grande échelle, des processus d'obtention de permis simplifiés et réduits, un programme de soutien pour former davantage de personnel, l'abandon des frais de réseau pour les technologies de stockage, la promotion active des installations solaires photovoltaïques dans des espaces ouverts et un nouveau plan de tarification de l'électricité.



6. Agriculture et système alimentaire

L'agriculture est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et contribue donc fortement à la crise climatique actuelle. En même temps, la production agricole est très vulnérable au changement climatique, en particulier dans les pays en développement. Nous pensons que la Suisse dispose d'un énorme potentiel pour rendre sa production agricole, sa consommation alimentaire et son commerce de produits agricoles plus durables sur le plan environnemental et social.

Nous envisageons un système alimentaire capable de fournir aux générations actuelles et futures de tous les habitants de la Suisse suffisamment d'aliments sains, nutritifs et produits de manière durable, tout en garantissant un degré élevé d'autosuffisance alimentaire.

Environnement international

L'essor du commerce agricole international a transformé des forêts tropicales, des pâturages et des prairies en terres cultivées, menace la biodiversité et augmente considérablement les transports internationaux à forte intensité de carbone. La Suisse dépend largement des importations agricoles, notamment de soja, d'huile de palme et d'aliments pour animaux. En outre, la Suisse est non seulement une plaque tournante du commerce international de produits agricoles, elle abrite également de nombreuses entreprises agricoles internationales (siège social ou succursale en Suisse).

La Suisse doit obligatoirement assumer la responsabilité de tout effet secondaire négatif que ses habitudes de consommation entraînent dans le domaine de la protection de l'environnement, des droits de l'homme et des normes de travail à l'étranger. Le gouvernement suisse doit réviser les accords commerciaux prévus et existants qui couvrent les produits agricoles afin qu'ils respectent des normes environnementales et sociales strictes et contraignantes.

Il doit interdire en outre la production et l'utilisation d'agrocarburants produits principalement à partir de cultures comestibles ainsi que la spéculation sur ces agrocarburants, qui compromettent la sécurité alimentaire mondiale. De plus, les sociétés agricoles internationales basées en Suisse doivent élaborer démocratiquement des plans de réduction de leurs émissions et les entreprises commerciales suisses doivent s'engager juridiquement à n'acheter et vendre que des produits agricoles dont la production et la distribution portent atteinte à l'environnement le moins possible. En outre, la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires doit être interdite.

Consommation

La manière dont nous consommons est fonction de différents éléments. Elle dépend entre autres de notre connaissance du produit et de son origine, de ce qui est disponible chez les commerçants et du prix du produit. Pour assurer un régime alimentaire durable et réduire le gaspillage alimentaire, nous avons élaboré différentes mesures qui peuvent modifier nos habitudes de consommation. Parmi ces mesures figurent un ajustement des normes du secteur afin de diminuer la quantité de denrées alimentaires écartés en dépit de leur niveau élevé de qualité, l'étiquetage et la fixation du prix des aliments en fonction de leur empreinte écologique, des mesures éducatives, le soutien de solutions alternatives durables pour les aliments d'origine animale et une stratégie intersectorielle de nutrition développée par différents départements au sein du gouvernement suisse (OFSP, OFAG, FSVO et OFEV).

Production

Au cours des dernières années, les fermiers suisses ont déployé des efforts considérables pour se conformer à plusieurs réglementations exigeantes qui visent à rendre la production agricole plus durable. Toutefois, la plupart des objectifs environnementaux ne sont pas atteints et les solutions techniques actuellement disponibles sont insuffisantes pour atteindre l'objectif visé. Il est indispensable de traiter la question des structures nationales de production agricole non durables sur le plan environnemental et social.

C'est en particulier l'élevage, l'utilisation abondante d'engrais et la consommation de carburants fossiles qui contribuent à la crise climatique. La limitation du cheptel en fonction de la disponibilité locale de sa nourriture et l'importation limitée de denrées alimentaires d'origine animale pourraient réduire de plus de 50 % les émissions de GES liées à la consommation alimentaire en Suisse et contribuer à une alimentation saine. Les ruminants doivent être nourris uniquement en pâturages et il faut renoncer aux importations d'aliments pour animaux. Les terres cultivées doivent être utilisées pour la production d'aliments consommables directement par l'homme. La production agricole doit être guidée avant tout par les conditions écologiques de base (climat, sol, topographie, etc.) et non par la demande du marché.

Les sols agricoles doivent être gérés de manière durable afin d'assurer un potentiel de production à long terme. Le carbone stocké dans les sols doit y être préservé ou accru. Pour résoudre le problème de la surfertilisation, la politique agricole suisse doit améliorer l'efficacité de l'utilisation des nutriments, c'est-à-dire que la quantité d'engrais apportée doit correspondre aux besoins des plantes en macro- et micronutriments. Un plafond national d'utilisation d'engrais synthétiques en Suisse (par exemple le nitrate d'ammonium) contribuerait à la réalisation de cet objectif primordial.

La Suisse doit également doter ses agriculteurs et ses travailleurs agricoles de moyens d'action tant économiques que juridiques. Les emplois dans l'agriculture doivent être soumis au droit du travail suisse. Il faut encourager la consultance et la formation en matière de production agricole respectueuse de l'environnement et des sources alternatives de revenu dans les zones agricoles afin de soutenir les agriculteurs qui se lancent dans le processus de transformation du secteur agricole suisse que nous envisageons et/ou qui, de ce fait, sont confrontés à des pertes de revenu à court et moyen terme.



7. Emissions négatives

Introduction

Les NET (technologies d'émission négative) captent le CO₂ des gaz d'échappement résultant de processus difficiles à remplacer ou extraient le CO₂ de l'atmosphère et ce, de manière purement technique ou par l'intermédiaire de plantes. Nombre de ces technologies sont déjà testées et utilisées aujourd'hui. Cependant, les émissions négatives qui en résultent sont infinitésimales. Néanmoins, il existe d'énormes potentiels pour le stockage final sûr du CO₂ - selon le rapport du GIEC SR 1.5 certainement 2000 Gt, alors que les émissions annuelles s'élèvent actuellement à moins de 40 Gt de CO₂. On estime que la sécurité de ces dépôts de stockage est très élevée. Les technologies et les réservoirs nécessaires pour éliminer de grandes quantités de CO₂ de l'atmosphère existent déjà aujourd'hui.



En outre, il est incontestable que les NET sont nécessaires pour limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C, tel que prévu par l'Accord de Paris sur le climat. Ainsi, les 90 scénarios climatiques compatibles avec l'objectif de 1,5 degré, consignés dans le rapport SR 1.5 du GIEC, nécessitent des émissions négatives à grande échelle, débutant entre 2020 et 2030. De plus, presque tous les scénarios climatiques actuels sont basés sur le fait que des quantités massives de CO₂ seront éliminées de l'atmosphère dans la seconde moitié du siècle afin de stabiliser le réchauffement climatique.

Néanmoins, les NET ne permettent en aucun cas de maintenir le "business as usual", car l'élimination et le stockage du CO₂ sont coûteux et gourmands en énergie - les NET devraient donc être réservés aux émissions difficiles à éviter. L'aviation, l'agriculture et la production de ciment en sont des exemples. Les NET ne sont donc pas une alternative à la réduction des émissions, mais un complément pratiquement indispensable.

Les technologies

Les 7 NETs étudiées ainsi que leurs possibilités de stockage sont brièvement expliquées ci-dessous, ainsi que leurs conséquences potentielles, coûts et effets secondaires (**Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

- **Capture et stockage directs du CO₂ depuis l'air**

Le technologie Direct Air Capture (DAC) permet d'extraire directement le CO₂ de l'air. Le CO₂ extrait de la sorte en Suisse est ensuite stocké de manière sécurisé (enfoui) sous la croûte terrestre. Selon les estimations, la Suisse aurait une capacité de 2,68 Gt. Cette technique de stockage, considérée comme très sûre, est déjà utilisée depuis 40 ans et a permis d'enfouir environ 0,26 Gt de CO₂.

- **Bioénergie avec captage et stockage de CO₂**

La combustion de biomasse (p. ex. des déchets issus des plantes, des résidus de bois etc.) permet de générer de la chaleur ou de l'électricité. Le CO₂ contenu dans les gaz émis peut être stocké dans le sol, comme dans le cas de la technologie DAC. Ainsi, le carbone peut être extrait du cycle du carbone et stocké en toute sécurité.

- **Captage et stockage du CO₂ dans le secteur industriel**

Au sein de certaines infrastructures industrielles telles que les centres d'incinération de déchets ou les sites de production de ciment, le CO₂, hautement concentré, peut être filtré de manière ciblée et enfoui dans le sol, comme dans le cadre du DAC.

- **Altération forcée**

L'altération forcée est un processus au cours duquel des roches minérales sont décomposées et dissoutes à la surface de la terre. Le fait de décomposer les roches accélère leur réaction avec le CO₂ contenu dans les eaux de pluie, donc le processus d'altération naturelle. Lorsque l'eau de pluie finit dans les océans, le CO₂ s'y trouve stocké, pour de nombreuses années, sous forme de minéraux carbonatés. Ce processus permet également de lutter contre l'acidification des océans.

- **Reforestation, boisement et augmentation de l'utilisation de bois**

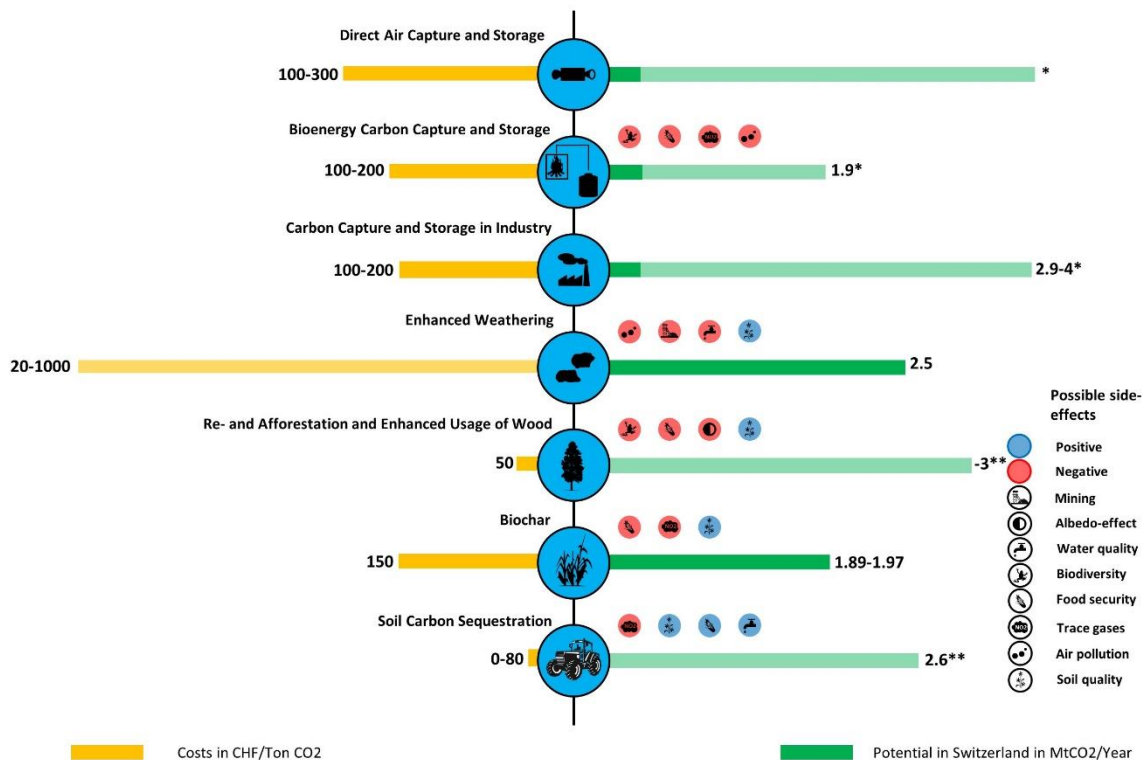
La reforestation ainsi qu'un plan de boisement planifié et une augmentation de l'utilisation de bois comme matériau de construction permettent de stocker près de 3 Mt de CO₂ chaque année.

- **Carbone végétal**

Il est également possible, grâce à sa chaleur, de transformer des plantes à croissance rapide ou des déchets issus de la production agro-alimentaire en carbone végétal, qui peut être stocker dans le sol. La chaleur générée peut être utilisée directement ou convertie en électricité.

- **Séquestration du carbone dans le sol**

Des changements dans l'utilisation des terres agricoles permettrait d'augmenter la teneur en carbone des sols, donc d'en améliorer la qualité.



Graphique 2 Effets potentiels et coûts des différentes NET en Suisse

Mesures politiques

À l'heure actuelle, le coût de ces NET est deux à trois fois plus élevé que ce que nous avons décrit précédemment. Néanmoins, étant donné l'innovation technologique et l'augmentation de leur utilisation, les prix sont amenés à décroître de manière significative. Pour que ces NET permettent un taux d'émissions nettes à zéro d'ici 2030, et ce, de la manière la plus économique possible, il est primordial d'y avoir recours mais aussi d'en assurer la promotion et d'en étendre l'utilisation dès aujourd'hui. Reporter encore l'utilisation des NET ne fera qu'ajouter un fardeau supplémentaire aux générations à venir et empêchera, au moins partiellement, la Suisse de compenser l'équivalent de ses émissions domestiques, voire plus si nécessaire. Toutefois, étant donné que l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en fait "gratuit" à l'heure actuelle, aucune compensation financière n'incite les pays à extraire le CO₂ de l'atmosphère. Ainsi, dans un véritable soutien politique, les NET seront mis en œuvre trop tardivement pour pouvoir avoir les effets nécessaires sur l'équilibre en CO₂ de la Suisse.

8. Secteur financier

La Convention de Paris sur le climat engage les pays à harmoniser leurs flux financiers avec les objectifs de la Convention de Paris sur le climat. (Article 2.1.c de la Convention de Paris).

Des intermédiaires financiers aident l'industrie pétrolière à lever des capitaux, ce qui lui permet de rester rentable malgré la concurrence des énergies renouvelables. Aujourd'hui, suite à l'adoption de la Convention de Paris sur le climat et grâce aux énergies renouvelables alternatives, le secteur des énergies fossiles a peu de chances de continuer à être aussi rentable - mais il est valorisé et traité comme tel par les intermédiaires financiers. Cela va à l'encontre de la crainte que nombre de ces titres soient des actifs immobilisés et que l'économie mondiale se dirige vers une bulle financière du carbone. **Le marché n'est pas un agent neutre. Les risques sont mal évalués par le marché financier** car de nombreux établissements financiers n'ont pas développé d'expertise en interne en ce qui concerne la crise climatique et évaluent donc les risques liés aux combustibles fossiles de manière trop faible. Les opportunités offertes par les investissements alternatifs sont également méconnues. De nombreuses institutions financières ont longtemps nié leur responsabilité vis-à-vis du climat et de la société. **Les intermédiaires financiers ne sont pas seulement des vaisseaux passifs par lesquels l'argent circule, ils peuvent contrôler activement où va l'argent et ont donc une grande responsabilité et obligation.** Malheureusement, très peu d'institutions financières le font.



La place financière suisse, en particulier Zurich et Genève, est l'une des plus importantes au monde et la Suisse est l'un des plus importants gestionnaires de fortune au monde. Notre place financière dispose donc d'un levier particulièrement important dans la politique climatique internationale et l'économie mondiale. C'est une chance pour la Suisse de réduire ses émissions à l'étranger et une obligation envers le monde, car si nous ne le faisons pas, le monde entier ne pourra jamais atteindre les objectifs de Paris. Il est conforme au principe du pollueur-payeur d'exiger que la place financière suisse et les régulateurs agissent maintenant. Par rapport à la BCE, aux vastes réformes de l'UE en matière de financement durable et aux mesures proactives de la Banque d'Islande, la Suisse est en queue de peloton en Europe, notamment compte tenu de la taille et de l'importance de sa place financière.

Lorsqu'on parle de finance durable, le côté crédit est souvent négligé. Quelques grandes banques ont de nombreux investissements de capitaux à l'étranger, mais les banques plus petites, comme les banques cantonales, accordent principalement des prêts en Suisse. Ici aussi, les banques ne sont pas seulement des vaisseaux passifs par lesquels l'argent circule, elles peuvent aussi prêter activement de l'argent. En outre, sur le plan du financement, les banques opérant au niveau national peuvent également s'impliquer davantage.

En résumé, on peut dire que la place financière a le pouvoir de faire avancer la transition de toute notre économie, tant ici en Suisse que dans le monde. Et, comme nous le savons tous, un grand pouvoir s'accompagne d'une grande responsabilité.

Les mesures examinées dans le chapitre Finances utilisent essentiellement les instruments suivants :

Désinvestissement : les capitaux sont retirés des secteurs de l'économie à forte intensité d'émissions, comme les compagnies pétrolières.

Investissement : le capital est dirigé spécifiquement vers les secteurs ou les entreprises respectueux du climat qui sont nécessaires à la transition de l'ensemble de l'économie vers une économie neutre en CO₂.

Engagement : Si les entreprises à forte intensité de CO₂ ne sont pas en mesure de conduire le changement en interne, elles ne pourront pas survivre sur le marché à long terme. Il est préférable que la direction d'entreprise dans ces domaines aborde activement le changement de sa propre initiative. Cependant, la direction est souvent réticente à affronter les faits et à développer de nouvelles stratégies. Les actionnaires peuvent exercer activement leurs droits de vote et leur influence pour susciter des changements internes dans ces secteurs de l'économie.

Transparence : un problème majeur est le manque de transparence concernant les effets néfastes des flux financiers sur le climat ou l'information sur les flux financiers en général. Les clients, qu'ils soient privés ou institutionnels, ne sont pas bien informés et ne peuvent pas prendre de décisions conscientes, même s'ils veulent investir leur argent en tenant compte du climat. Cette information et cette transparence permettent aux clients d'exprimer en connaissance de cause leur demande de produits financiers durables. Ces informations constituent également la base de la science, qui ne peut effectuer des analyses significatives que de cette manière.

9. Les structures économiques et politiques

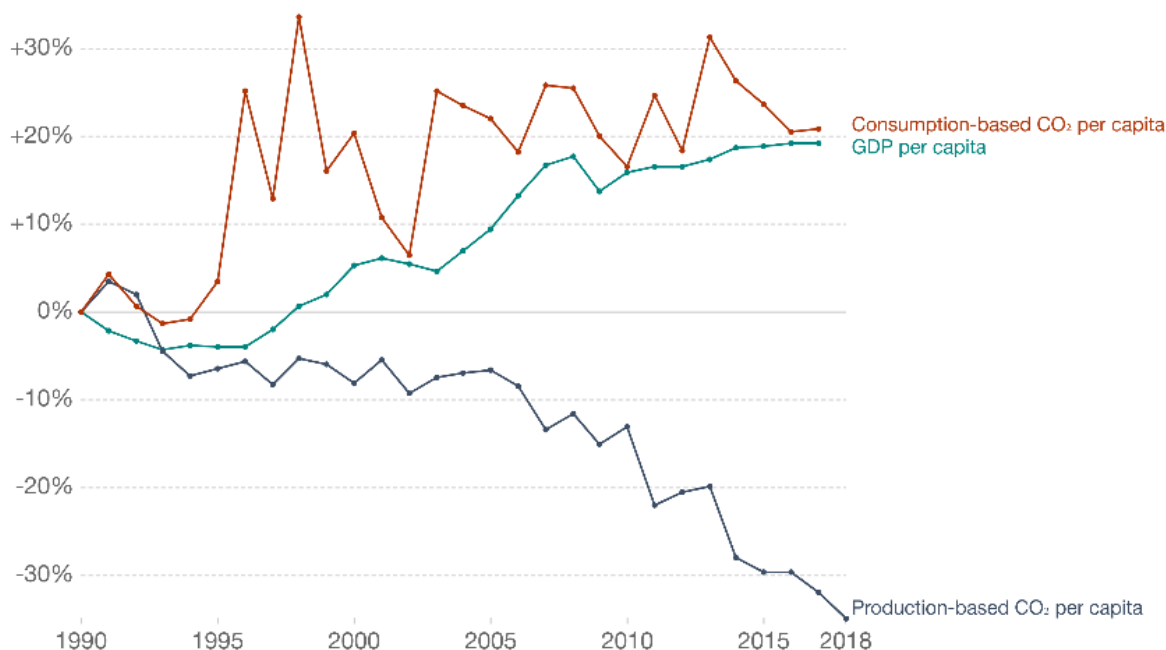
La nécessité de dépasser ses concurrents dans la recherche du profit a pour effet une croissance économique globale. Dans une économie mondiale basée sur la concurrence, cette logique de recherche de profit à travers l'externalisation des coûts sociaux et environnementaux entraîne une corrélation entre la croissance économique (qui reflète les profits) et les émissions de gaz à effet de serre (GES) (qui correspondent aux externalités environnementales). L'idée d'une croissance « verte » suggère que nous pourrions continuer à accroître la production capitaliste de biens et de services tout en réduisant les externalités environnementales de la production. Comme nous l'avons vu plus haut, cette approche a ses limites, en raison de la nécessité de rester compétitif et de générer des profits. De plus, même une économie axée sur les services ne peut pas être entièrement dématérialisée. Pour faire face à la crise environnementale, une approche alternative à la croissance verte réside dans la réduction de la quantité absolue de biens et de services produits et consommés dans une période donnée. Une approche généralement appelée « économie de la décroissance ». La décroissance implique la dématérialisation de l'économie, par une réduction contrôlée des activités économiques qui nécessitent des intrants matériels comme les combustibles fossiles, le ciment, les métaux et les minéraux, les substances chimiques, les terres rares, etc. La décroissance est impossible dans le capitalisme tel que nous le connaissons, qui repose sur la poursuite de la croissance économique globale.

La **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** indique que par rapport à une croissance économique déjà substantielle (exprimée par l'indicateur PIB), l'empreinte carbone de la Suisse (exprimée en émissions liées à la consommation) a été encore supérieure. Autrement dit, au lieu de découpler la croissance économique de l'empreinte carbone (« croissance verte »), nous constatons un développement des émissions qui dépasse même le taux de croissance économique. Les émissions carbone liées à la consommation ont augmenté plus rapidement que la croissance économique. En résumé, nous n'avons jusqu'à présent constaté ni croissance verte ni décroissance en Suisse.

Change in per capita CO₂ emissions and GDP, Switzerland

Annual consumption-based emissions are domestic emissions adjusted for trade. If a country imports goods the CO₂ emissions needed to produce such goods are added to its domestic emissions; if it exports goods then this is subtracted.

Our World
in Data



Source: Global Carbon Project; World Bank

OurWorldInData.org/co2-and-other-greenhouse-gas-emissions ■ CC BY

Note: GDP is measured in constant 2011 international-\$ which adjust for inflation and cross-country price differences.

Graphique 3 Évolution des émissions de CO₂ par tête et du PIB, Suisse

Dans le bref laps de temps qui nous reste pour réduire à zéro les émissions nettes de GES d'ici 2030, afin de rester dans les limites de 1,5 °C de réchauffement climatique, le volume absolu de l'économie matérielle suisse (mesurée par le PIB) devrait diminuer, pour que le budget carbone restant ne soit pas épuisé avant 2030. Le principal défi est de dématérialiser l'économie, en découplant les activités économiques du bien-être actuel et futur des personnes, de manière à cesser d'augmenter notre production matérielle et à consommer moins de biens (dont la plupart ne sont pas nécessaires pour une bonne vie), le tout sans entraîner un effondrement économique. Pour éliminer les activités économiques indésirables à grande échelle et rapidement, il sera nécessaire d'introduire des réglementations, y compris des interdictions de certains biens. Il est vrai que cela implique de surmonter certaines structures politiques et économiques majeures. L'essentiel est d'offrir aux personnes une alternative qui leur permette d'accéder au bien-être matériel, sans devoir travailler dans des industries qui aggravent la crise climatique mais qui financent également les régimes de prévoyance sociale et de retraite. Pour être un moteur de la transformation économique radicale en vue de respecter l'objectif climatique de 1,5 °C, le travail doit être libéré de l'impératif d'une croissance économique infinie.

Dans la perspective d'une transition équitable vers une économie décarbonisée, il faudra une série de mesures politiques. Il s'agit notamment de mettre sur pied un programme public pour des emplois « verts » (*Public Program for Green Jobs – ProGI*), pour assurer et soutenir la création de nouveaux emplois dans des secteurs respectueux du climat, comme la construction de centrales d'énergie renouvelable. Ce programme doit également fournir des structures de soutien aux salarié*es de secteurs comme l'aviation, appelés à être déconstruits. Une autre mesure est la création d'un réseau d'ateliers locaux dédiés au climat dans chaque municipalité. Ils ont pour but de prêter des appareils, d'offrir des services de réparation et d'organiser des formations et des cours de perfectionnement. Les ateliers climatiques soutiennent les ménages, les municipalités, les quartiers, les associations, les clubs et les PME dans leur processus d'adaptation écologique, et dans la conception d'un habitat et d'un quotidien respectueux de l'environnement. Pour une bonne vie dans les limites posées par l'environnement, il faut des mesures supplémentaires. Le temps de travail doit être réduit à quatre jours par semaine et à 24 heures hebdomadaires (six heures sur quatre jours ouvrables) d'ici 2030, afin de diminuer la production économique matérielle, de garantir de bons emplois pour tous*toutes, et de profiter des fruits du travail commun. Une société qui n'est pas axée sur la croissance économique et l'accumulation de capital doit revaloriser le travail de « care », avec un congé parental rémunéré de 12 mois pour chaque parent, et un emploi garanti dans le secteur des soins pour toute personne qui le souhaite. Pour donner une base solide à une société qui n'est pas construite sur la croissance, il faut transformer les entreprises détenues par les actionnaires en coopératives gérées démocratiquement. Ces coopératives doivent être contrôlées par les salarié*es, les fournisseurs*euses, la clientèle et les autres personnes concernées par les activités de l'entreprise, comme les populations du Sud global.

Loin de nuire à la démocratie, le CAP vient au contraire la renforcer. Tandis que le capitalisme a historiquement contribué à la crise climatique, les principes de la démocratie peuvent être un antidote à cette crise, à condition d'être renforcés. En bref, nous devons reconquérir nos démocraties et les rendre capables de faire face à l'urgence à laquelle nous sommes confronté*es. Un défi important consiste à surmonter les limites d'un cadre démocratique fondé sur les élections et la représentation parlementaire. Dans un tel système, l'influence individuelle est insignifiante, alors que les milieux qui possèdent les ressources économiques, sociales et culturelles ou qui contrôlent les médias sont en position de force. Pour élargir le contrôle démocratique de la société, plusieurs mesures s'imposent. Il s'agit notamment de redéfinir la propriété : quand elle a un impact social, la propriété ne peut être utilisée à titre privé que dans la mesure où elle ne cause aucun dommage au grand public, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et le réchauffement climatique. La propriété privée ayant un impact social doit être mise à la disposition du plus grand nombre, si cela s'avère nécessaire en vertu d'un intérêt supérieur (par ex. préoccupations écologiques et sociales urgentes). De plus,

il faut introduire un impôt sur les fortunes au-delà de 1 million de francs, et supprimer les forfaits fiscaux. Le principe fondamental de la démocratie est la participation directe de tous les membres de la société. Garantir les droits démocratiques à tous* toutes les citoyen*nes de toute origine à partir de l'âge de 14 ans est une nécessité.



10. Coopération internationale et financement climatique

La Suisse accepte sa responsabilité face au réchauffement climatique mondial ; La politique et les mesures (climatiques et al.) de la Suisse reposent sur son impact climatique (total et historique). Ce qui implique que les émissions GES issues de la consommation, les investissements et les activités commerciales liés à des projets d'extraction des énergies fossiles, la déforestation et d'autres projets causant la destruction de l'environnement sont pris en compte. Le fil rouge de la politique climatique de la Suisse sur la scène internationale est la justice climatique. La justice climatique signifie choisir une approche qui répond à des critères éthiques dans la lutte contre la crise climatique, non seulement vis-à-vis des générations futures, mais aussi d'un point de vue géographique et historique : certains sont responsables ou en tirent un profit, d'autres subissent les conséquences ou doivent en assumer les coûts. Par conséquent, il est inacceptable de considérer les répercussions désastreuses du réchauffement climatique comme étant une affaire purement technique. Le concept de justice climatique englobe donc non seulement le sujet de justice générationnelle mais également les problèmes d'inégalités et de distribution mondiales. Cela signifie que les grands émetteurs tels que la Suisse doivent contribuer bien plus à la réduction mondiale des gaz à effet de serre causés par l'homme que les pays du Sud qui en émettent beaucoup moins par habitant.



Concernant le financement de la lutte contre le changement climatique, l'obligation par l'Accord de Paris des pays industrialisés de contribuer à un fonds commun de 100 milliards de dollars par an pour la protection du climat et les mesures d'adaptation dans les pays en développement, doit être appliquée en Suisse selon les principes de justice climatique et de responsabilité internationale en matière climatique. Ce qui signifierait une contribution de 1 milliard de Francs suisses par an. Cela étant dit, le financement climatique ne doit pas se faire aux dépens de la coopération au développement. Le soutien des populations les plus pauvres et les plus vulnérables des pays du Sud dans la lutte contre le changement climatique n'est pas synonyme de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. La réduction des gaz à effet de serre (l'atténuation) et la résilience aux effets du changement progressif du climat (l'adaptation) peuvent compléter la coopération au développement, mais jamais la remplacer.

Actuellement, la Suisse et d'autres pays du Nord cherchent à acquérir des crédits offset par delà leurs frontières, surtout au Sud. Cette approche va à l'encontre du principe de justice climatique. D'une part car ces pays ne réduisent par leur émissions GES de manière adéquate puisque l'échange de crédit d'émissions GES exige une compensation continue et ne les exempte pas de réduire leurs émissions sur le sol national. D'autre part, les retombées de nombreux projets offset sont contestables ou violent les droits humains. Les émissions GES ne doivent donc pas être externalisées en échange de Internationally Transferred Mitigation Outcomes (ITMO) et/ou de compensations à l'étranger.

Les accords de libre-échange sont en grande partie responsables de la crise climatique à travers la déforestation, la destruction des pratiques agricoles locales et la violation des droits humains qu'ils engendrent. Il est nécessaire que l'application de la justice climatique prenne en compte les accords commerciaux. Le respect des droits humains et des accords internationaux pour la protection de l'environnement doit prévaloir toute disposition d'autres traités internationaux, en particulier les accords commerciaux. Dans le doute, l'application des dispositions dans les accords commerciaux devrait être suspendue. La Suisse devrait également plaider en faveur de l'adoption de ce concept en droit international. Même si le CAP stipule que les émissions GES de la Suisse doivent être réduite à zéro émissions nettes d'ici 2030, un engagement similaire et juridiquement contraignant doit être pris au niveau international. L'objectif du Traité de non-prolifération des combustibles fossiles est d'éliminer progressivement l'utilisation des énergies fossiles dans le monde grâce à un accord juridiquement contraignant. La "non-prolifération" se réfère à la prévention de l'exploitation de nouvelles ressources fossiles. Ce traité suit l'exemple du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires négocié durant la Guerre Froide. La grande différence par rapport à l'Accord de Paris est qu'il est juridiquement contraignant et les Etats membres ont la possibilité d'infliger des sanctions économiques à toute partie qui violerait ce traité.

11. Éducation

En Suisse, la vision de l'éducation au climat passe par un large débat éclairé par les faits englobant diverses approches et des solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique. Le débat public devrait se concentrer sur la manière de créer et de vivre dans un monde qui n'émet pas de carbone. Les écoles, les médias et le gouvernement devraient s'assurer de la diffusion d'informations fiables à une fréquence appropriée et offrir des plateformes de débat. Ainsi, les citoyens auront une vue d'ensemble des problèmes que nous aurons à affronter et des solutions déjà existantes, qui sont le fondement d'un processus démocratique et constructif.

Afin de réaliser cette vision, il est essentiel d'acquérir des compétences et des savoirs pertinents et appropriés. Le grand public doit comprendre les conséquences du changement climatique sur leur vie mais également sur celle de tous les habitants de la planète et des générations futures. Les citoyens doivent avoir les compétences nécessaires pour contribuer activement et de manière appropriée à la réduction des émissions au sein de la société. Enfin, ils devront être capables de mettre en pratique ces connaissances et ces outils, ce qui n'est pas le cas actuellement. Malgré de nombreuses bonnes initiatives et beaucoup d'acteurs engagés, la plupart des Suisses n'ont pas les connaissances, les compétences et l'attitude indispensables pour prévenir cette grave et imminente crise climatique. Pour ce faire, nous aurons besoin de changements dans les institutions d'enseignement, de nouveaux moyens d'éduquer le grand public et de méthodes pour amener ces apprentissages dans le milieu de l'industrie.



Le rôle des écoles

L'éducation au climat centrée sur la pratique doit être inscrite dans tous les programmes pour tous les niveaux comme une question transversale et doit se concentrer sur le développement de compétences liées à la lutte contre le changement climatique. Afin de pouvoir enseigner sur le sujet de la crise climatique dans toutes les matières, tous les enseignants en exercice doivent participer à un programme de formation.

Le rôle du gouvernement

La campagne d'information menée par le gouvernement et le FOEN instruit la population au sujet de la crise climatique et du besoin d'agir et propose des solutions. Cette campagne a pour objectif de faire comprendre à tous que nous avons besoin de changements si nous voulons conserver notre qualité de vie à l'avenir. Son but est de présenter au public de manière positive les effets de ces changements indispensables, les bénéfices pour chaque citoyen ainsi que la souffrance qui peut être évitée. En plus des faits généraux, la capacité à agir devrait être relayée. Pour ce qui est de la mise en œuvre, la Confédération se fonde sur les conclusions de recherches pédagogiques.

Afin d'encourager les citoyens à agir et participer, le gouvernement devrait mettre en place des projets locaux d'éducation au climat ouverts au public. Cela permettrait de s'adresser à la population en dehors du système éducatif. Il existe déjà des plateformes qui pourraient être utilisées pour lancer ces projets pédagogiques comme les commissions locales ou les ONG. Notons aussi que les "Assemblées pour le climat" pourraient constituer une plateforme pour informer sur ce genre de projets. De nombreuses organisations sont déjà spécialisées sur l'éducation au climat. Leurs services peuvent être d'une grande aide pour ces projets. L'Etat devrait apporter son soutien à ces structures.

Nous ne devons pas éduquer seulement à l'école ou à travers les services publics. L'éducation a un rôle important à jouer dans le monde de l'industrie et des affaires car ces milieux offrent la possibilité de sensibiliser une grande partie de la population. Une formation à l'environnement devrait être envisagée pour tous les employés. Celle-ci serait mise en lien directement et pratiquement avec le champ d'expertise du travailleur. L'objectif serait de sensibiliser l'employé à l'influence de leur entreprise sur le climat et de les pousser à agir.

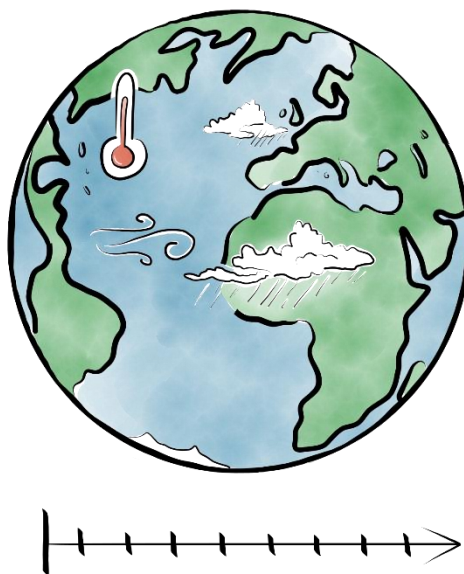
Le rôle des médias

En tant que quatrième pouvoir informel, les médias peuvent aider à inverser la tendance climatique en présentant des informations appropriées et cohérentes sur le plan scientifique. Cette thématique doit être abordée non pas du point de vue d'événements ponctuels sensationnalistes mais s'inscrire de manière constructive dans un processus politique en générant un débat sur les façons de sortir de la crise.

12. L'adaptation

Nous devons nous adapter au changement climatique en adoptant des mesures d'adaptation et d'atténuation afin de rester sous la barre des 1,5°C. Cela aura des conséquences importantes sur la société dans son ensemble. Notre capacité d'adaptation définira l'ampleur des répercussions et les risques auxquels nous devons faire face en Suisse et à travers le monde. L'adaptation est un processus de transformation, puisque le statu quo actuel ne permet pas d'assurer un avenir durable, surtout si nous n'arrivons pas à atténuer suffisamment les causes du changement climatique anthropique. Afin de changer le système, nous devons en comprendre le fonctionnement, son histoire et surtout qui le contrôle, en a la légitimité et la connaissance pour pouvoir bousculer l'ordre établi. Si nous reproduisons les "solutions" d'aujourd'hui sans évaluer ce qui maintient le système actuel en place nous risquons de simplement creuser les inégalités et répéter les mêmes erreurs.

L'adaptation au changement climatique est un processus complexe et multidimensionnel qui concerne beaucoup d'acteurs à un niveau très localisé. En temps de crise, la frange de la population la plus marginalisée par la société est bien souvent celle qui souffre le plus. Mais il est important de faire la distinction avec le processus d'atténuation dans ce cas. Le changement climatique pose des dangers plus grands et même les scientifiques ne savent pas ce qui se produira exactement. Le coût des dommages du réchauffement de la planète sur les réseaux routier et ferroviaire ainsi que les centrales nucléaires et hydrauliques pourrait s'élever à 1 milliard de Francs Suisses par an. Les régions montagneuses devront probablement faire face à des problèmes de gestion des eaux dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme saisonnier. La fonte des neiges pourrait ne plus être suffisante pour remplir les réservoirs d'eau qui servent à l'agriculture, aux centrales hydroélectriques et à la création de neige artificielle. La politique suisse d'adaptation climatique ne doit pas oublier les personnes et les secteurs les plus touchés par le changement climatique. Par ailleurs, en plus du projet de l'Office fédéral de l'environnement, présenté dans ce chapitre, notre programme prend en compte des groupes et des régions suisses vulnérables qui pourraient être touchés plus rapidement par le changement climatique et qui disposent de capacités d'adaptation limitées. Notre objectif est que les personnes qui subissent un impact négatif suite à ces changements n'aient pas à assumer seuls les coûts de cette adaptation et disposent des outils nécessaires pour faire face à de nouvelles réalités.



1. **Santé : appliquer des mesures de prévention.** Construction d'infrastructures résistantes à des événements météorologiques violents (ex: aménagement d'espaces verts climatisant dans les villes pour lutter contre les grosses chaleurs), prise en compte du réchauffement climatique dans toutes les futures décisions urbanistiques. Observation des maladies à transmission vectorielle pour détecter les épidémies assez tôt. Construction de systèmes énergétiques respectueux de l'environnement et promotion des transports en commun et des activités comme le vélo ou la marche à pied comme alternatives aux véhicules motorisés pour réduire les émissions carbone, la pollution de l'air par les ménages et encourager l'exercice physique.
2. **Santé : développer la résilience.** Augmenter le capital social en organisant un réseau de ressources et en renforçant le tissu social pour aider les plus vulnérables et développer la résilience de la communauté à lutter contre les difficultés physiques et mentales liées au climat.
3. **Santé : investir dans le système de santé.** Le personnel soignant prend aussi soin de l'environnement en pratiquant un emploi "vert". Ces emplois "verts" contribuent à la préservation et le renforcement du bien-être, de la culture et de la gouvernance des générations futures et actuelles. Le personnel soignant des hôpitaux et des maisons de retraites, par exemple, utilise moins de ressources et émet moins de CO2 que les travailleurs du secteur de la production ou de la distribution.
4. **Régions montagneuses : trouver des alternatives au tourisme saisonnier.** Stop aux subventions pour les entreprises aux modèles économiques à court terme qui ne prennent pas en compte la durabilité environnementale. Les subventions devraient accompagner les régions qui vivent du ski à diversifier leurs activités et rester actives toute l'année pour qu'elles soient plus résilientes aux variations de températures et être octroyées à des projets dont l'impact social et environnemental est évalué.
5. **Migration : protection.** Aide juridique, guidance et développement de lois qui renforcent la protection des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes climatiques.

Stratégies

Ce plan d'action est composé de divers instruments politiques: subventions, directives, interdictions, investissements, système commerciaux, taxes, quotas, information et éducation. Si l'on considère ces différents types de mesures, les interdictions et les réglementations sont souvent plus critiquées et le monde politique est assez frileux lorsqu'il faut les imposer. C'est pourquoi nous souhaitons les détailler davantage et en discuter pour expliquer pourquoi nous considérons qu'elles sont justifiées et nécessaires et qu'elles ne constituent pas du tout une restriction de nos libertés.

La véritable liberté n'est pas de pouvoir faire tout ce dont on a envie, mais d'être libre d'agir sans empiéter pas sur la liberté d'autrui. Ou autrement dit : la liberté des uns à élever le poing s'arrête là où le nez des autres commence. Notre droit individuel à la liberté ne doit pas se faire aux dépens des autres.

Avec la crise climatique, des centaines de millions de personnes perdront leur maison, seront forcés de fuir et vivront dans la peur des pénuries d'eau et d'une guerre pour les ressources. D'ici la fin du siècle, des millions de personnes auront péri chaque année à cause de la hausse des températures. Pour toutes ces raisons, assurer la liberté à avoir une grosse voiture qui pollue n'est plus une priorité. Après tout, dans un sens, ne pas interdire quelque chose qui détruit nos libertés n'est pas une idée libérale. Par exemple, il est aussi interdit de rouler à 150 km/h en ville, car cela serait prendre le risque inutile de tuer quelqu'un. C'est donc naturellement que nos droits s'accompagnent d'obligations et que notre droit à la vie nous oblige à ne pas la mettre en danger.

Notre vie quotidienne est pavée d'une pléiade de réglementations qui nous permettent de coexister et de fonctionner. Sans elles notre société s'effondrerait. La catastrophe climatique nous pousse au bord du gouffre et c'est pourquoi les infrastructures et les carburants fossiles doivent être bannis.

Si le monde politique avait écouté les scientifiques il y a 30 ans, le réchauffement catastrophique de plus de 1,5°C aurait peut-être pu être évité par des mesures moins drastiques. Mais aujourd'hui, il est tout simplement trop tard pour demander une décarbonisation progressive en douceur. Les interdictions sont des mesures plus honnêtes que les autres car elles imposent noir sur blanc la nécessité d'en finir avec l'ère des énergies fossiles dans des textes de loi. Le message est clair: zéro émission, et pas juste moins d'émissions.



Tableau du programme des politiques

Chapitre 1: Politique transsectorielles	
Mesure 1.1 : Moratoire sur les nouvelles infrastructures jusqu'à 2030	Aucune nouvelle construction traditionnelle ou d'infrastructure des transports entre 2021 et 2030. Les permis de bâtir et d'aménagement se limiteront à des projets de rénovation ou de réadaptation pour les constructions et infrastructures existantes. A l'exception des infrastructures qui : ont un effet net positif (réduisent plus de GES qu'elles n'en émettent pour la construction), produisent des énergies renouvelables (ex: éoliennes), participent à la décarbonisation du secteur de la mobilité (ex: pistes cyclables), produisent des technologies essentielles pour la transformation (ex: batteries), représentent un besoin urgent d'infrastructures publiques (ex: écoles).
Mesure 1.2 : Tarification des gaz à effet de serre	Putting a price on CO2 and other greenhouse gases (GHG) makes harmful activities more expensive and implements the "polluter pays"-principle and ensures true costs. The policy applies to all main greenhouse gases and all actors (including all companies). It should range from CHF 150-200 in 2021 and gradually increase annually by CHF 45 to reach CHF 525 in 2030.
Mesure 1.3 : Ajustement carbon frontalier pour une concurrence équitable	Prévention d'un "leakage" ou déplacement de l'industrie et des émissions vers les pays plus polluants, à travers des ajustements carbon frontaliers qui appliquent la même tarification GES pour les importations et les produits nationaux et les exportations depuis la Suisse reçoivent un remboursement. L'application de ces ajustements permettent de décourager la consommation de marchandises qui produisent beaucoup de CO2 et de réduire les distorsions..
Mesure 1.4 : Matterhorn - Plateforme "net-zéro" d'achat public	L'achat public (6% du PIB en Suisse) doit être limité aux biens "net-zéro". Le développement d'une plateforme d'achat donnerait un accès direct et compétitif à des produits "net-zéro" pour les producteurs et les vendeurs. La pente vertigineuse du Cervin symbolise la sortie rapide envisagée par le CAP et l'Accord de Paris.
Mesure 1.5 : Périodes de garantie contre l'obsolescence programmée	Les périodes de garanties légales devraient être conçues spécifiquement pour chaque produit pour couvrir la durée de vie la plus longue techniquement possible. Pour les composants individuels particulièrement sujets à l'usure, les périodes de garantie devront être définies séparément, et les pièces détachées garanties sur le long terme, au-delà de la période de garantie du produit.
Mesure 1.6 : Etudes d'impact climatique	La Suisse est en train d'établir des études d'impact environnemental et climatique pour tous les produits et services. Certaines de ces études devraient être des impacts de niveau 3 (scope 3). Les informations sur les produits et les calculs des scores devraient être transparentes et accessibles à tous dans une base de données libre.
Mesure 1.7 : Label d'impact climatique	Tout produit non-alimentaire vendu en Suisse devrait porter un label d'impact climatique obligatoire, établi sur la base de l'évaluation d'impact climatique. L'objectif est d'apporter de la transparence pour les consommateurs, leur permettre de faire des choix informés et inciter les producteurs à réduire leur impact climatique.
Mesure 1.8 : Remplacer la publicité commerciale par l'art et l'éducation	Pour réduire la consommation de produits écocides et la consommation non-essentielle tout court, la publicité commerciale est interdite dans les espaces publics non-numériques. L'espace libéré devrait être utilisé pour l'art et l'éducation.
Mesure 1.9 : Banque et agences climatiques	Pour la transition de nos infrastructures (cela concerne le logement, la mobilité, l'énergie, etc.), un financement à grande échelle est nécessaire. Une banque climatique prêterait des crédits (capital d'emprunt) aux "Agences climatiques" pour permettre ces projets d'infrastructure à grande échelle. Les agences climatiques sont par exemple des architectes, des entreprises de panneaux solaires, etc. qui sont en mesure de réaliser ces projets d'infrastructure. La plupart du temps, l'expertise et la technologie existent déjà, mais en raison d'un manque de financement et de demande, les projets à l'échelle requise ne peuvent être réalisés. Cette demande (par exemple pour le remplacement des systèmes de chauffage au mazout) augmentera rapidement, tout comme le financement nécessaire pour lesdites agences climatiques. L'argent fourni serait du capital d'emprunt bon marché offert aux entreprises avec des taux d'intérêt abordables, car une banque climatique publique n'aurait pas de but lucratif.
Chapitre 2 : Mobilité	
Transport terrestre	

Mesure 2.1 : Nouvelle hiérarchisation du système de circulation	La constitution (Art. 88) devrait établir une nouvelle classification dans la planification de la circulation par ordre de priorité : 1. Les piétons, 2. Les cyclistes, 3. Les transports publics, 4. Les transports ferroviaires, 5. Les transports routiers, 6. Les transports aériens. Il est essentiel d'avoir un réseau sûr, rapide et direct à tous les niveaux pour les piétons et les cyclistes.
Mesure 2.2 : Réaffectation des infrastructures existantes	La réaffectation de 50% des infrastructures existantes pour les véhicules privés dans les espaces publics au profit des piétons, des cyclistes, des transports publics et du partage de voitures d'ici 2030 entraînerait une révolution de la manière dont nous circulons et une meilleure qualité de vie.
Mesure 2.3: Introduction d'une nouvelle multimodalité intelligente pour les personnes et le fret	L'introduction d'un système de hub dans toute la Suisse et d'un réseau dense d'offres de partage de vélo et de voitures peuvent faciliter la transition des véhicules privés vers une nouvelle manière de combiner différents moyens de transport le plus efficacement possible.
Mesure 2.4 : Des villes sans voitures	A l'horizon 2025 toutes les grandes villes suisses (de plus de 50 000 habitants), sauf quelques exceptions, interdiront l'accès aux voitures. Le réseau déjà existant des transports publics et la proximité de tout permet une mobilité à pied, en vélo ou en transport en commun. La distribution des marchandises se fera en grande partie en vélo.
Mesure 2.5: Suspension de la construction de routes fédérales.	La suspension de la construction de routes fédérales entraîne directement une réduction des émissions GES car cela réduit la construction, évite la croissance de l'offre de réseau routier, de la pollution des sols et la perte d'espaces verts, et encourage la transition vers des formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement sur le long terme.
Mesure 2.6 : Interdiction de la vente de carburant pour les véhicules à énergie fossile et de l'électricité fossile	La vente de carburants pour les véhicules à énergie fossile et l'électricité issue de combustibles fossiles sera interdite d'ici 2030. Cela garantit l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur de la mobilité et encourage à ne pas acheter de nouveaux véhicules avec un moteur à combustion interne (MCI) d'ici à 2025.
Mesure 2.7: Interdiction de la vente de véhicules avec un moteur à combustion interne (MCI)	Il sera interdit de vendre de nouveaux véhicules légers (< 3.5t) avec MCI d'ici 2025. Les véhicules poids lourds avec MCI seront interdits d'ici 2030, subventionnés par un système de quota provisoire qui débutera en 2025.
Mesure 2.8 : Interdiction des voitures de grande taille et surpuissantes	Réduction du nombre de SUV de grande taille et des véhicules particuliers surpuissants en limitant le poids à 1,5t et la puissance maximum à 100kW.
Mesure 2.9: Taxe environnementale sur la conduite et l'utilisation des routes	Une taxe de circulation sera prélevée individuellement, en fonction du poids du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus pour compenser la perte des revenus des taxes sur l'essence et le diesel avec la transition à une mobilité électrique.
Mesure 2.10: Diminution du nombre de services de livraison à domicile et livraison à vélo	Afin de limiter le nombre de véhicules de livraison et encourager la distribution de groupe, nous suggérons l'extension de l'application des LSVA et PSVA des véhicules poids lourds à tous les véhicules de livraison motorisés et l'introduction d'une taxe de livraison de 15 CHF par expédition (livraison à vélo exemptée).
Mesure 2.11: Limiter la déduction fiscale des navetteurs	Une réduction de la déduction fiscale des navetteurs couplée à une revalorisation de la marche à pied, du vélo et des transports en commun.
Mesure 2.12: Baisse de la vitesse maximale	Plus on roule vite, plus on consomme d'énergie par kilomètre. La baisse de la vitesse maximale est une des mesures les plus faciles et peu coûteuses à mettre en place.
Mesure 2.13: Journée sans voiture mensuelle	Une journée sans voiture par mois bouscule nos habitudes et nous pousse à explorer d'autres formes de mobilité. Cela ne permet pas directement de réduire nos émissions de CO2 de manière significative mais vise à changer les mentalités.
Transport maritime	
Policy 2.14 : Non à l'expansion des ports de Bâle	Il faut mettre un terme à l'expansion du bassin portuaire 3 trimodal de Bâle. Une société pour la neutralité climatique n'est pas compatible avec l'augmentation du transbordement des combustibles fossiles, des minerais, des pierres, des terres et des biens de consommation, qui représentent 86% des marchandises qui transitent par le port.
Policy 2.15: Introduction de normes sur les importations I	Introduction de normes claires en matières environnementales et sociétales pour les marchandises importées par bateau.
Policy 2.16: Réglementation des bateaux à moteur privés, publics et commerciaux	Par analogie avec les réglementations sur les voitures, une taxe de navigation sera appliquée, la vente de nouveaux MCI interdite à partir de 2025 et les carburants fossiles proscrits d'ici 2030.
Policy 2.17 : plafonnement des tonnes importées en Suisse	La quantité de produits importés, dont la plupart sont transportés par voie d'eau, a augmenté de façon spectaculaire. L'objectif de cette mesure est de réduire la quantité de biens importés et, partant, les émissions et la surconsommation.

Policy 2.18 : Imposition de normes pour les navires appartenant à des sociétés suisses	Les pratiques maritimes contraires à l'éthique et préjudiciables à l'environnement seront interdites, dans la mesure du possible, aux compagnies maritimes basées en Suisse.
Transport aérien	
Mesure 2.19: Pas de subventions et d'avantages fiscaux pour l'aviation	A l'heure actuelle, la plupart des vols internationaux et des services liés à l'aviation sont généralement exemptés de TVA, les carburants pour l'aviation sont exemptés de la taxe sur le pétrole et des taxes sur le CO2 et beaucoup d'aérodromes sont financés par des fonds publics. Ce type d'exonération fiscale et ces subventions doivent cesser immédiatement.
Mesure 2.20: Eco carburant - Kérosène synthétique issu des énergies renouvelables	Début 2025, 10% des carburants pour les avions qui s'approvisionnent en Suisse doivent être synthétiques et issus des énergies renouvelables. Ce quota doit augmenter de 20% par an pour atteindre 100% d'ici 2030.
Mesure 2.21: Taxe sur l'aviation/ Taxe pour les grands voyageurs	Cette mesure permet de taxer progressivement des tonnes de CO2 sur une période de 4 ans. L'objectif est de décourager les grands voyageurs et de générer des revenus pour la recherche sur la production des carburants synthétiques ou pour le financement d'autres moyens de transport respectueux de l'environnement.
Mesure 2.22: Limite d'émissions	Cette mesure fixe une limite absolue des émissions pour le secteur de l'aviation, c'est donc la mesure la plus directe pour réduire les émissions.
Mesure 2.23: Interdiction des vols pour une courte distance	En 2018, 77% des passagers aériens s'envolaient pour des destinations européennes. Nous proposons l'interdiction des vols intérieurs et des vols pour les destinations qui peuvent être atteintes par d'autres moyens tels que les transports publics en moins de 8h (et en moins de 24h d'ici 2030).
Mesure 2.24: Interdiction des jets privés et d'autres formes d'aviation de luxe	En moyenne, un vol en jet privé émet autant de GES qu'un vol en classe économique pour la même distance, et presque 150 fois plus qu'un voyage similaire en tgv. C'est pourquoi nous exigeons l'interdiction immédiate des jets privés et des vols de luxe inutiles comme les taxis aériens ou l'hélicoptère.
Mesure 2.25: Compensation des autres répercussions sur le climat que l'émission de CO2	La combustion en haute altitude émet non seulement du CO2 mais aussi des GES passagers, comme la vapeur d'eau et des particules rejetées par les pots d'échappement des jets. Afin d'atteindre un objectif net-zéro, toutes les émissions, pas seulement le CO2, doivent être compensées par des émissions négatives à partir de 2030, en accord avec le principe du pollueur-payeur.
Mesure 2.26 : Mesures générales d'efficacité	Il existe beaucoup de petites améliorations pour réduire la consommation de carburant tels que le roulage électrique, les ailerettes ou winglets, la soufflante non carénée, une meilleure planification des départs et des arrivées, moins de poids en cabine, des niveaux et vitesses de vol optimaux
Mesure 2.27 : Soutien aux personnes touchées par le déclin de l'aviation	En fonction de la quantité de kérosène synthétique disponible d'ici 2030, le secteur pourrait accuser une diminution de 90% de ses activités. Il est donc essentiel de fournir des aides financières pour compenser les pertes de salaire et de proposer de nouvelles formations. Il y aura sans doute des répercussions pour l'industrie du tourisme, sur le sol national et à l'étranger qui devront s'accompagner de mesures.
Mesure 2.28: Développement des transports non-aérien	Un réseau ferroviaire et de transports publics pratique devrait être mis en place pour desservir efficacement les destinations principales en développant de nouveaux trajets en train de nuit, de nouveaux rails de chemin de fer et en améliorant les sites de réservation en ligne et les réseaux de bus.

Chapitre 3 : Construction en bâtiment et aménagement du territoire

Construction en bâtiment	
Mesure 3.1: Interdiction et remplacement obligatoire des systèmes de chauffage électriques ou qui utilisent des combustibles fossiles	Une diminution rapide des émissions générées par les systèmes de chauffage est vital. Des exigences juridiques et réglementaires sont nécessaires. Les nouveaux systèmes de chauffage qui fonctionnent avec l'électricité ou les énergies fossiles sont proscrites. Il faut introduire l'obligation de remplacer ceux déjà existants à temps.
Mesure 3.2: Fonds pour le climat	De manière à augmenter substantiellement le total du volume des fonds disponibles pour la réaffectation des bâtiments à haute efficacité énergétique par rapport à aujourd'hui, un fond climatique sera établi. Ceci est similaire au programme actuel pour les constructions en Suisse mais il sera accompagné de quelques points supplémentaires (comme des taux de subvention plus élevés ou une clause de force majeure).
Mesure 3.3: Promotion des biomatériaux de construction	En vue de promouvoir la production, les chaînes de distribution et l'utilisation de matériaux de construction biologiques, tout nouveau projet de construction en Suisse d'ici 2022 doit travailler à 50% avec du bois ou d'autres biomatériaux comme la paille ou le chanvre. Cela permet de réduire la présence de ciment, d'acier, des agrégats, de pierre à chaux et

	l'extraction et la production de minerai de fer. De plus, ces biomatériaux ont un grand potentiel pour stocker des émissions négatives.
Mesure 3.4: Compatibilité des lois et normes de construction existantes avec le net-zéro	Les normes de constructions doivent être adaptée au niveau national, cantonal et municipal pour s'assurer que les constructions et des rénovations soient faites avec des technologies et des matériaux durables et respectueux de l'environnement. Des propositions doivent être élaborées par des commissions d'experts afin d'identifier les réglementations à amender.
Mesure 3.5: Guichets uniques comme centres de conseil	Afin de faciliter la conversion vers des bâtiments écologiques, des guichets uniques indépendants prodigueront des conseils et des informations à ceux qui souhaitent faire des rénovations concernant les technologies, les mesures, les procédures, les coûts, le financement et les subventions. Ces nouveaux centres de conseil seront répartis dans tous les cantons et les grandes villes et ceux qui existent déjà doivent insister davantage sur la compatibilité climatique.
Mesure 3.6: Encourager la rénovation des bâtiments en location	De manière à promouvoir les travaux de l'amélioration de l'efficacité énergétique qui ne sont pas obligatoires et aussi protéger les locataires des factures énergétiques inutilement élevées, des corrections doivent être apportées afin que les locataires assument ces factures énergétiques. On pourrait imaginer, par exemple, de mettre en place des subventions plus importantes, un droit à une diminution du loyer si le bâtiment n'est pas rénové ou plus de transparence sur la qualité énergétique de l'appartement.
Mesure 3.7: Archivage numérique et marché des composants pour soutenir la construction circulaire	La promotion des constructions neutres en carbone et capable de stocker le carbone nécessitera des instruments pour encourager l'utilisation circulaire des matériaux, comme par exemple la réutilisation complète de tous les matériaux et composants de construction. C'est pourquoi il faut créer des échanges de composants de construction et de matériaux et l'archivage national des composants de construction (en reliant les échanges et en offrant une vue d'ensemble).
Aménagement du territoire	
Mesure 3.8: Classification des sols pour plus de transparence et un meilleur compromis entre la protection des sols et le développement des infrastructures	La classification par points d'index se fonde sur certains critères qui déterminent la qualité des sols. Cela permettra de construire les nouvelles infrastructures en priorité sur les sols dégradés et pauvres et de garder les sols de qualité disponibles pour la production locale qui émet peu de CO ₂ et les biens durables.
Mesure 3.9: Etudes d'impact environnemental pour l'aménagement et le développement des projets et des stocks	Tous les projets d'aménagement du territoire, en cours ou futurs, doivent aller dans le sens de l'objectif net zéro pour 2030. Pour cela nous aurons besoin d'études d'impact environnemental. Il en va de même pour les développements structurels importants dans le cadre actuel des règles d'aménagement du territoire. Cela permet aussi d'attirer l'attention des décideurs politiques et du grand public sur la question de l'impact climatique du secteur de la construction.
Mesure 3.10: Créer des espaces de travail pour le développement des villes et des communautés climatiquement neutres	Les municipalités ont les ressources nécessaires pour l'initiation sociale, les négociations locales et les procédés de conception (bâtiments, matériaux, communication, possible rémunération, etc.). Le but est de créer des villes, des municipalités, des communautés, des quartiers et des espaces publics qui soient climatiquement neutres.
Mesure 3.11: Organisation des "villes des courtes distances" accessibles à pied et où il fait bon vivre	Les municipalités et les particuliers contribuent à la "ville des courtes distances" en créant des conditions nécessaires à 3 niveaux: l'aménagement du territoire (accès au foncier), l'infrastructure (réseau piétonnier) et la logistique (offre d'une variété de services locaux).
Mesure 3.12: Développement des espaces ruraux et périurbains	La transformation vers une société neutre climatiquement ne se fera pas sans les communautés rurales et périurbaines. Ces dernières sont le déclencheur des processus de développement de la communauté et s'intéressent particulièrement à la neutralité climatique et les conditions d'aménagement spécifiques.
Mesure 3.13: Meilleure répartition de l'emploi sur le territoire pour réduire la distance entre domicile et lieu de travail	Le ratio d'emplois par habitant ou d'employés dans la population active est actuellement largement déséquilibré dans les grandes villes. L'abondance d'emplois dans les centres urbains attire beaucoup de navetteurs. De façon à rééquilibrer ce ratio, les grandes villes doivent imposer une limite à la création de nouveaux emplois dans les centres villes.
Mesure 3.14: Application de politiques de logement qui permettent une "transition juste".	Des paquets de mesures sont nécessaires pour prévenir la gentrification du "faible carbone". Ils devront prendre en compte les coûts du loyer, une clause de protection du locataire, la transparence des coûts de location ou des réglementations pour éviter des augmentations injustifiées du loyer.

Chapitre 4: L'industrie et le secteur tertiaire

Mesure 4.1: Interdiction des gas techniques qui contribuent à forçage radiatif élevé	Interdiction immédiate de la production, l'importation et l'utilisation de nouveaux produits et équipements qui emploient des substances synthétiques avec un Potentiel Réchauffement Global (GWP) > 50 (pour une période de 100 ans). Taxe de 500 CHF/t CO ₂ eq pour les applications irremplaçables (ex : applications médicales). Pour éviter les émissions des gas déjà présents, une entité désignée les achète à un prix de ex. 200CHF/t CO ₂ eq et les brûle gratuitement.
Mesure 4.2: Passage du système d'échange des permis d'émissions à un instrument de financement CCS	Ajustement des limites d'émissions ETS au net zéro 2030. Après avoir atteint l'objectif zéro en 2030, le marché ETS évoluera vers un marché à émissions négatives pour les émissions résiduelles.
Mesure 4.3: Réglementations sur le commerce des marchandises suisses.	A partir de 2025, les entreprises basées en Suisse auront l'interdiction de vendre et d'acheter des carburants fossiles, de les promouvoir ou les financer, et d'apporter un quelconque support administratif ou technique à leur production.
Mesure 4.4: Plan d'action net-zéro pour les entités de productives	Toutes les entreprises productrices d'émissions directes additionnelles qui ne sont pas déjà couvertes par d'autre politiques sectorielles doivent développer et régulièrement mettre à jour des plans d'action net zéro pour décarboniser d'ici 2030. Il existe 3 catégories de mesures: a) économiquement viables, b) techniquement faisables mais non rentables et c) infaisable techniquement.
Mesure 4.5: Application de mesures net-zéro prêtes et viables encouragées par des primes pour les premiers utilisateurs	D'ici 2030 toutes les mesures de type a) doivent être appliquées ou la licence d'exploitation de la société sera révoquée. Pour accélérer le processus, les entreprises qui entrent dans les clous rapidement recevront une prime.
Mesure 4.6: Aide à l'application des mesures net-zéro applicables mais non rentables	Pour l'application de toutes les mesures de type b), une entité spécialisée offrira un soutien financier et logistique pour les innovations de procédés et de produits de manière à diminuer les coûts.
Mesure 4.7: Programme de technologies net-zéro	Afin de mettre en œuvre les plans net-zéro, il sera nécessaire de créer de nouvelles technologies. Les entreprises qui dépendent du développement des mesures de type c) seront évaluées en fonction des perspectives à long-terme et recevront de l'aide pour devenir des précurseurs de ces nouvelles technologies.

Chapitre 5 : Approvisionnement énergétique

Mesure 5.1: Système d'échange de certificats cantonaux d'électricité	Ce système d'échange signifie que les cantons devront fournir annuellement un quota pour l'électricité renouvelable. Ces certificats pourront être échangés entre les cantons qui surpassent leurs objectifs et ceux qui ne les ont pas atteints. C'est un outil simple pour encourager les cantons à générer plus d'énergies renouvelables en leur offrant la flexibilité de décider de la manière d'opérer.
Mesure 5.2: Obligation de l'énergie solaire pour les toits compatibles	Les propriétaires sont obligés d'installer des PV solaire si leurs toits le permettent. L'électricité générée par ces PV est rémunérée dans le sens où elle couvrira les coûts additionnels que les propriétaires n'auront pas à payer.
Mesure 5.3: Ventes aux enchères de PPA pour les installations d'ER de grande taille	Organisation de ventes aux enchères compétitives pour des conventions d'achat d'électricité pour les installations d'énergie renouvelable de grande taille. Offrir des rémunérations minimum stables et fixes pour les développeurs de projet pour l'électricité produite réduira de manière significative les risques d'investissement et par ce fait, attirer de nouveaux investisseurs sur marché des énergies renouvelables domestiques.
Mesure 5.4: Procédé simplifié pour l'obtention des permis	Les procédés pour l'obtention des permis d'installations d'énergies renouvelables doivent être simplifiés et raccourcis pour réduire les temps d'attente et les risques.
Mesure 5.5: Programme d'aide pour la formation du personnel des ER	Création d'emplois pour l'aménagement (2500 emplois) et l'installation (17000 emplois) des énergies renouvelables signifie qu'il faudra engager et former du personnel supplémentaire en temps et en heure. Cela compense la perte des emplois liés aux industries polluantes en CO ₂ durant la transition. Par ailleurs, le personnel militaire pourrait être déployé à court terme comme main d'œuvre peu qualifiée pour booster les installations.
Mesure 5.6: Réduction des frais de réseau pour les technologies de stockage	Les frais de réseau qui existent encore seront abandonnés pour les technologies de stockage. La responsabilité de la stabilité du réseau et donc de l'investissement dans une capacité de stockage suffisante est entièrement entre les mains des fournisseurs du réseau qui pourront répercuter les coûts sur les consommateurs.

Mesure 5.7: Encourager les PV solaires dans les espaces ouverts	Les cantons examinent où l'installation de PV solaire dans les espaces ouverts est justifiée et adaptent la Loi d'Aménagement du Territoire dans ce sens.
Mesure 5.8 : Nouvelles structures du prix de l'électricité	La formule tarifaire actuelle en fonction du débit faible ou élevé sera abandonnée au profit d'un prix plus flexible dépendant du marché et reflétant le régime de production à venir qui inclura la production intermittente d'énergie renouvelable. Notre vision est celle d'une formule tarifaire avec des prix de l'électricité par heure en fonction de la capacité ou du réseau pour encourager la consommation d'énergie générée localement aux heures de pic de production.
Chapitre 6 : Agriculture et système alimentaire	
Mesure 6.1 : Accords de libre-échange	Le gouvernement suisse doit réviser les accords commerciaux prévus et existants qui couvrent les produits agricoles afin qu'ils respectent des normes environnementales et sociales strictes et applicables. Les nouveaux accords commerciaux pour les produits agricoles doivent être réduits au minimum et ne peuvent être conclus que s'ils contiennent une déclaration de compatibilité avec l'environnement et les droits de l'homme.
Mesure 6.2 : interdiction de la culture, de l'utilisation et du commerce des agrocarburants d'ici 2023	Le gouvernement suisse doit interdire complètement la production, l'utilisation et la spéculation des agrocarburants à partir de 2023
Mesure 6.3 : Sociétés agricoles internationales en Suisse	Ces acteurs basés en Suisse doivent changer fondamentalement pour rendre la production agricole mondiale plus durable. À cette fin, le gouvernement suisse doit établir démocratiquement des cadres et des règles exécutoires et contraignantes sur l'atténuation du climat d'ici la fin 2021 pour ces entreprises. Ces plans doivent nécessairement englober les aspects suivants : Calcul de leurs émissions de GES, plans détaillés et consécutifs de réduction des GES et transparence.
Mesure 6.4 : Commerce international de denrées alimentaires en Suisse	Le commerce des produits agricoles en Suisse doit respecter des normes environnementales strictes qui sont conformes aux ambitions de l'accord de Paris. Les sociétés commerciales suisses doivent s'engager légalement à n'acheter et à ne vendre que des produits agricoles dont la production et la distribution n'infligent que des dommages minimes à l'environnement.
Mesure 6.5 : interdiction de la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires	D'ici la fin 2021, le gouvernement suisse doit donc interdire à tous les investisseurs institutionnels et les fonds d'investissement l'accès au marché des matières premières agricoles. Les banques, les fonds de pension et les fonds spéculatifs ne peuvent plus vendre au détail des produits financiers basés sur des denrées alimentaires de base.
Mesure 6.6 : Stratégie intersectorielle en matière de nutrition	Les départements fédéraux BAG, BLW, BLV et BAFU doivent travailler ensemble sur une stratégie de nutrition intersectorielle. Cette stratégie doit garantir une alimentation saine mais aussi respectueuse de l'environnement et du climat. Des questions telles que la réduction de la consommation de viande et de lait ont un impact sur l'environnement et la santé et doivent être planifiées en collaboration avec les acteurs.trices du secteur agricole.
Mesure 6.7 : Alimentation durable dans les cantines publiques	Les cantines publiques (telles que les universités, les hôpitaux, etc.) devront avoir 60% de repas végétariens ou végétaliens d'ici 2025, 100% de repas végétaliens et végétariens d'ici 2030. La nourriture devra être saisonnière et aussi locale que possible.
Mesure 6.8 : Cours de formation pour les chefs professionnels	Des stages de formation de plusieurs jours devraient être organisés de manière obligatoire pour tous les chefs professionnels et les responsables de la gastronomie.
Mesure 6.9 : Soutien aux alternatives durables dans le secteur de la transformation et chez les détaillants	Les industries de transformation du lait et de la viande devraient être soutenues pour qu'elles puissent traiter de plus en plus d'autres aliments avec des techniques similaires ou différentes et adapter le développement de leurs produits à une alimentation durable. Une institution indépendante de consultation politique pour les détaillants devrait fournir des informations complètes sur l'impact environnemental des aliments et des alternatives respectueuses du climat. Il s'agit d'encourager les détaillants à modifier l'assortiment alimentaire vers une alimentation plus durable.
Mesure 6.10 : Pas de subventions pour la publicité des aliments d'origine animale	Le financement public de la promotion des ventes pour les aliments d'origine animales (AOA) doit cesser immédiatement. Ce budget devrait plutôt être investi dans le processus d'élaboration et d'amélioration de la stratégie nationale de nutrition.
Mesure 6.11 : Alimentation, étiquetage et tarification avec évaluation de l'impact climatique	Nous avons besoin d'une évaluation précise et transparente de l'impact climatique de l'alimentation. Un tel étiquetage devrait, dans un premier temps, être mis en œuvre pour tous les produits alimentaires et pourrait ensuite servir de base à une politique de prix.
Mesure 6.12 : Taxes sur les aliments d'origine animale	Nous suggérons des taux d'imposition plus élevés sur les aliments d'origine animale afin de refléter le coût réel sur l'environnement et la société. La PSA devrait être exclue de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) réduite. Les mesures possibles sont les suivantes : une taxe plus

	élevée, qui augmentera chaque année si un objectif spécifique de réduction des GES n'est pas atteint. Taxer les aliments en fonction de leur émission moyenne et introduire des certificats de viande.
Mesure 6.13 : Éduquer et sensibiliser au gaspillage alimentaire	La production de nourriture, ses impacts sur l'environnement ainsi que la signification de la saisonnalité et de la localité doivent faire partie du programme d'enseignement du système éducatif suisse à tous les niveaux.
Mesure 6.14 : Nouvel étiquetage pour les dates de péremption	Les étiquettes des aliments "à consommer jusqu'au" et "à consommer de préférence avant le" doivent être communiquées plus clairement au consommateur ou être complètement omises
Mesure 6.15 : Adapter les normes de l'industrie	Une réduction du gaspillage alimentaire de la production agricole peut être obtenue en ajustant les normes de l'industrie de manière à ce que moins de produits soient rejetés pour des raisons de taille, de forme, de couleur ou d'autres normes de qualité d'apparence n'ayant pas d'influence sur la qualité des aliments.
Mesure 6.16 : Promotion d'initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire	Les initiatives existantes et le développement de nouvelles initiatives pour la réduction du gaspillage alimentaire devraient être encouragés et renforcés à tous les stades de la chaîne alimentaire.
Mesure 6.17 : Mise à jour de l'enseignement professionnel pour les agriculteurs.trices	L'enseignement doit permettre de comprendre la crise climatique, ses conséquences et son impact sur l'agriculture et le défi d'un système alimentaire durable et productif. Une excursion théorique et pratique pour apprendre les aspects de la crise climatique et des solutions durables avec d'autres acteurs du système alimentaire devrait faire partie intégrante de l'enseignement professionnel.
Mesure 6.18 : Améliorer les droits et les conditions de travail des agriculteurs	Il convient de garantir de bons salaires et de bonnes conditions de travail. La loi sur les terres paysannes doit être protégée. Le gouvernement suisse devrait donc s'attaquer au problème du fort endettement qui sévit aujourd'hui parmi les paysans suisses. Les femmes des paysans doivent être assurées, afin qu'elles aient la garantie d'une pension et d'un règlement en cas de divorce. Pour créer un environnement de travail décent pour les travailleurs agricoles (y compris les travailleurs migrants), les emplois dans l'agriculture doivent être soumis au droit du travail suisse. La politique agricole suisse doit faciliter l'accès aux terres agricoles pour les jeunes agriculteurs.
Mesure 6.19 : Davantage de personnes dans le secteur agricole	Il convient de promouvoir les projets visant à anticiper une plus grande propension à travailler dans le secteur agricole. L'accès aux terres agricoles pour les jeunes gens instruits devrait être facilité. Les programmes d'emplois verts et les coquilles ZIVI devraient être utilisés ainsi que de nouvelles formes de participation dans l'agriculture pour répartir la charge de travail.
Mesure 6.20 : Importation de produits d'origine animale et productivité	N'autoriser l'importation de produits d'origine animale que s'ils sont produits dans les mêmes conditions-cadres qu'en Suisse (pas d'aliments pour animaux, respect des densités de peuplement locales maximales). Promouvoir les concepts de "Feed no Food" et de densités de peuplement maximales au niveau international. Soutenir l'élaboration de réglementations commerciales internationales respectives.
Mesure 6.21 : Pas de subventions à la production d'aliments pour animaux sur les terres arables	Aucune subvention ou autre soutien à la production d'aliments pour animaux sur les terres arables, à l'exception des trèfles vivaces dans les rotations de cultures arables.
Mesure 6.22 : Pas d'importations d'aliments pour animaux	Augmenter la taxe sur les aliments pour animaux importés jusqu'en 2030, puis l'interdire à partir de 2030.
Mesure 6.23 : Limiter les densités de peuplement pour les ruminants	Limiter les densités de peuplement des ruminants dans les prairies permanentes à une unité de bétail par hectare en moyenne. La densité d'élevage maximale peut être ajustée au niveau régional pour tenir compte des différences de potentiel de production local.
Mesure 6.24 : Limiter les populations d'animaux non ruminants	Limiter les populations d'animaux non ruminants à des valeurs conformes aux dernières recherches ou à des chiffres pouvant être étayés par des aliments issus de sous-produits de l'industrie alimentaire régionale (non comestibles par l'homme), le chiffre le plus bas étant retenu.
Mesure 6.25 : Prendre en compte des densités de peuplement maximales pour les nouvelles infrastructures	Tenir compte des densités de peuplement maximales (régionales) lors de l'approbation de la construction de nouvelles infrastructures ou la rénovation d'anciennes (par exemple, des écuries), lors de l'octroi de crédits ou lors de tout autre soutien financier ou investissement à long terme.
Mesure 6.26 : Promouvoir la recherche et le développement	Promouvoir la recherche et le développement afin d'optimiser la production animale basée sur les prairies et de convertir les sous-produits de l'industrie alimentaire en aliments pour animaux. Promouvoir l'alimentation de précision.

Mesure 6.27 : Promouvoir des solutions de substitution aux protéines animales	Les alternatives aux protéines animales, c'est-à-dire les sources de protéines végétales comme les légumineuses, devraient être spécifiquement encouragées et soutenues, de même que la recherche sur la sélection et la culture de ces dernières à une échelle appropriée en Suisse.
Mesure 6.28 : Promouvoir des possibilités de revenus alternatifs	Les agriculteurs qui dépendent aujourd'hui de la production animale devraient être soutenus en favorisant d'autres possibilités de revenus (par exemple, aide à la transition vers les productions végétales, production d'énergie).
Mesure 6.29 : Promouvoir l'agriculture à faible niveau d'intrants	Cette mesure suggère des contributions des systèmes de production dans le cadre des paiements directs pour des pratiques agricoles à faible niveau d'intrants spécifiées précédemment, intégrant des principes agroécologiques et réduisant les émissions de GES par rapport aux systèmes actuellement établis.
Mesure 6.30 : Taxe sur les intrants azotés qui dépassent la demande des plantes et plafond pour l'application d'engrais synthétiques	L'ajout d'azote doit être surveillé de très près et les intrants qui dépassent l'approvisionnement des plantes doivent être taxés. Pour ce faire, il convient de mettre à la disposition des agriculteurs un outil qui tienne compte, par exemple, de la demande en éléments nutritifs des plantes, de la disponibilité de l'azote dans le sol, du type d'engrais utilisé et de la technique d'application. Comme mesure complémentaire, une taxe incitative sur les engrais synthétiques peut être augmentée. En outre, nous suggérons un plafond pour l'application d'engrais synthétiques, basé sur les conditions locales, dans le cadre d'un bilan de fertilisation obligatoire pour tous les agriculteurs. Ce plafond sera abaissé progressivement, ce qui garantira à la fois la réduction visée et la possibilité pour les agriculteurs de s'adapter à la nouvelle situation.
Mesure 6.31 : Réhydratation des sols organiques	Malgré leur longue histoire de drainage, de grandes quantités de carbone sont encore stockées dans les sols organiques. Ces stocks (équivalant à environ deux ans du total des émissions de GES de la Suisse) devraient être préservés par réhumidification, ce qui permettrait de réduire les émissions de GES.
Mesure 6.32 : Appliquer la taxe standard sur les huiles minérales à l'agriculture	La taxe standard sur les huiles minérales doit être appliquée à la production agricole. Grâce à cette mesure, des politiques supplémentaires visant à établir la vérité des coûts et des changements dans le secteur de la mobilité peuvent alors automatiquement être appliquées à la mobilité dans le secteur agricole.
Mesure 6.33 : Promotion de mesures techniques d'atténuation individuelles	Les agriculteurs.trices devraient avoir librement accès à tout autre type d'information (résultats scientifiques, données météorologiques, informations sur les sols, etc.) et être soutenus pour optimiser activement leur système de production (sols, plantes, animaux, infrastructures). De même, les agriculteurs devraient pouvoir participer à des programmes de renforcement des capacités et bénéficier de services de consultation. En dernier lieu, les mesures techniques individuelles peuvent être directement subventionnées.
Chapitre 7: Emissions négatives	
Mesure 7.1: Financement des émissions négatives en fixant le prix des GES	A partir de 2030, seuls les GES indemnisés en termes réels par les technologies à émissions négatives (negative emission technologies, NETs) sont autorisés. Pour garantir l'accès aux NETs à un prix abordable d'ici 2030, les projets NET doivent dorénavant être initialement financés par une portion de la taxe CO2 qui augmentera annuellement. Par ailleurs, la taxe sur les voyages aériens peut aussi servir au financement de départ. De cette manière, les usines seront produites industriellement et deviendront plus rentables- l'objectif étant d'arriver à des coûts en deçà des 200 CHF/t.
Mesure 7.2: Obligation de compenser les émissions des marchandises importées	La Suisse doit neutraliser la consommation issue des émissions GES. Les émissions qui proviennent de la production et de l'utilisation de tous les importations de biens/fournisseurs d'énergie en Suisse doivent être compensées négativement de 1% en 2022. Cette fraction des émissions totales pour laquelle les émissions négatives doivent être achetées augmente à 2% en 2023, 4% en 2024, 8% en 2025, 16% en 2026, 32% en 2027, 64% en 2028, 85% en 2029 pour atteindre 100% en 2030 selon le modèle d'une courbe d'apprentissage. Les importateurs payent les fournisseurs pour enlever ce pourcentage de CO2 de l'atmosphère et le stocker sur le long terme.
Mesure 7.3: Subventions des NETs et remboursement des taxes générales GES	Cette mesure donne l'assurance aux entreprises et aux particuliers d'une subvention fixe par tonne vérifiable de CO2 éliminée de l'atmosphère durant une période donnée prédéterminée. Cette subvention par tonne de CO2 sera progressivement réduite au fur et à mesure que la capacité NET de la Suisse augmente. La subvention est spécifique au NET. Le niveau de compensation pour chaque NET est déterminé par le portfolio de la Suisse pour ses objectifs de post-décarbonisation.
Chapitre 8: Secteur financier	
Mesure 8.1 : Objectifs législatifs de réduction / adaptation de la loi sur le CO2	Le secteur financier devient neutre en carbone au plus tard en 2030. Une interdiction immédiate des nouveaux investissements, des crédits et des services d'assurance pour les projets et les entreprises actives dans l'extraction de combustibles fossiles. Les institutions financières doivent présenter des plans de décarbonisation jusqu'à la fin de 2020.

Mesure 8.2 : Obliger les institutions financières à effectuer des tests de résistance	Les institutions financières doivent se soumettre à un test annuel de compatibilité climatique et divulguer ces informations.
Mesure 8.3 : Fonds d'investissement vert	Un dispositif d'investissement vert compléterait les fonds existants en investissant dans des projets énergétiques respectueux du climat. Le fonds d'investissement vert est destiné à fournir des capitaux d'emprunt aux entreprises et aux projets, par exemple sous la forme d'obligations vertes.
Mesure 8.4 : adopter la taxonomie verte de l'UE	La taxonomie identifie et classe les activités économiques des entreprises des industries les plus intensives en CO2 en fonction de critères climatiques. Les entreprises peuvent utiliser cette taxonomie pour émettre des obligations dites "vertes", les institutions financières peuvent y investir. Ces taxonomies fournissent la base avec laquelle des flux financiers nets zéro peuvent être réalisés.
Mesure 8.5 : Comptabilisation du carbone	Afin de créer la transparence pour le secteur financier et pour le grand public, les normes comptables suisses existantes (par exemple les Swiss GAAP RPC) devraient être étendues pour inclure la documentation des émissions de CO2, en tenant compte de tous les domaines (domaines 1-3). Cette extension devrait également devenir une condition d'admission à la Bourse suisse.
Mesure 8.6 : Définir plus clairement les obligations fiduciaires	Les obligations fiduciaires doivent être étendus pour inclure l'impact de la crise climatique. Sa réécriture explicite dans les textes juridiques est nécessaire pour que les compagnies d'assurance puissent exercer leur devoir fiduciaire et bénéficier d'une sécurité juridique.
Mesure 8.7 : Inclure des objectifs de durabilité pour le BNS	La durabilité et les risques climatiques doivent être une priorité absolue pour le BNS. Les articles constitutionnels et juridiques fédéraux concernant le BNS devraient être complétés par le concept de durabilité
Mesure 8.8 : la BNS exerce son droit de vote en tant qu'actionnaire	La BNS devrait exercer ses droits de vote d'actionnaire. Elle fait souvent partie des 40 premiers actionnaires de nombreuses entreprises qui émettent du CO2 et peut donc avoir un effet de levier important sur la stratégie d'entreprise des négociants en matières premières et des entreprises à forte intensité de CO2.
Mesure 8.9 : Rapports sur le climat pour les institutions financières	Les institutions financières doivent rendre compte de manière transparente de leur impact écologique aux consommateurs.
Mesure 8.10 : Éducation et formation des employés des fonds de pension, des banques et des compagnies d'assurance	Tous les consultants et employés doivent être sensibilisés aux risques climatiques, non seulement en ce qui concerne l'investissement, mais aussi dans le domaine du crédit. Dans le cadre d'une offensive de formation, les entreprises du secteur financier suisse devraient être tenues de former chaque année jusqu'en 2030 10 % de leurs employés aux risques climatiques.
Mesure 8.11 : Incitations fiscales pour le pilier vert 3a	Un pilier vert 3a de la retraite privée devrait être introduit. Ce régime pourrait être encouragé par différentes mesures, telles qu'un système de bonus-malus ou l'augmentation de la franchise d'impôt pour le pilier vert 3a. Les fonds pourraient également être automatiquement investis dans le pilier vert IIIa, sauf demande contraire explicite de l'assuré.
Chapitre 9 : Structures économiques et politiques	
Mesure 9.1: Un programme public pour les emplois verts	Le programme public pour les emplois verts ou "green job" (ProGJ) devrait permettre de pallier les conséquences sociales de la transition à une économie neutre en GES. Il aidera les travailleurs à rediriger leur carrière tout en les soutenant financièrement s'ils perdent leur emploi et promouvra une transition socio-économique par la création de nouveaux emplois verts dans les secteurs essentiels au démarrage de la transition écologique.
Mesure 9.2: Un réseau national d'ateliers sur le climat	Le rôle des ateliers pour le climat sera de fournir les équipements de location, d'offrir des services de réparation et d'organiser les formations et les cours en amont. Ils font partie intégrante des services publics et devraient être installés dans tous les districts et les villages.
Mesure 9.3: Réduction du temps de travail	On réduit immédiatement la semaine de travail à 4 jours/semaine et progressivement les heures de travail d'une semaine à temps plein à 24h/semaine d'ici 2030. Lorsque les travailleurs travaillent moins d'heures, le résultat sera de ralentir le système économique et donc les émissions carbone. La réduction du temps de travail est essentielle pour redistribuer les gains de la productivité de l'économie aux travailleurs.
Mesure 9.4 : Renforcer l'économie des soins	L'économie des soins a une production de carbone relativement faible et devrait remplacer d'autres secteurs très polluants de l'économie et avoir une place importante sur le marché du travail. Il faut élargir l'économie des soins qui concerne la garde des enfants à la maison et dans les garderies/écoles maternelles/les écoles, les soins aux personnes âgées à domicile ou dans les maisons de repos, les soins aux personnes malades dans les hôpitaux). L'Etat devra rémunérer les parents pour les frais de garde pour une période allant jusqu'à 24 mois. En renforçant l'économie des soins, on contribue à l'égalité des genres, ce qui a également un impact positif sur la société.

Mesure 9.5 : Les sociétés remplacées par les fondations et les coopératives	Le statut légal des entreprises et des sociétés de capitaux tendent à dépendre de la croissance et l'expansion au détriment de la nature. C'est pourquoi, les fondations et les coopératives gérées de manière démocratique ont une forme juridique plus appropriée pour les nouvelles entreprises et devraient remplacer les anciennes.
Mesure 9.6: Remplacer le PIB par l'IDD	L'indice de développement durable (IDD) comprend cinq indicateurs (l'éducation, l'espérance de vie, le revenu, les émissions de CO ₂ , l'empreinte écologique). La Suisse est en train de poser sur la scène internationale les fondations de la promotion de l'IDD grâce à un financement de 5 millions de francs par an. S
Mesure 9.7: Financer la phase initiale d'un Forum mondial pour le climat	Un Forum mondial pour le climat composé des mouvements à la base devrait trouver des solutions pour lutter contre la crise climatique au niveau planétaire. La Confédération devrait financer les trois premières années de sa création à hauteur de 10 millions de francs par an.
Mesure 9.8: Nouveau concept de propriété	Le droit à la propriété privée n'est octroyé que lorsqu'il ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la société dans son ensemble, en particulier la destruction de l'environnement. Les propriétés privées qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la société doivent rester accessibles au grand public.
Mesure 9.9: Taxe de protection climatique sur les gros avoirs et contrôle des capitaux	Un impôt climatique de 20% pour toutes les parts d'actifs de plus d'un million de francs par foyer, exception faite des propriétés occupées par les propriétaires et des actifs corporels qui sont utilisés au quotidien. La moitié des revenus de cette taxe sera reversée à des projets d'atténuation du changement climatique dans les pays du Sud. L'autre moitié servira les mesures de politique climatique en Suisse.
Mesure 9.10: Abolition de la taxation forfaitaire	On abolit la taxation forfaitaire qui ne bénéficiait qu'à une poignée de riches largement exonérés d'impôts. Cette mesure n'aura pas d'impact sur les émissions de GES mais aura des conséquences importantes concernant la justice climatique.
Mesure 9.11: Délégué climatique au Conseil Fédéral et Suivi de l'avancée des politiques de protection du climat	Le délégué climatique coordonnera les projets de politique climatique de la Confédération, des cantons et des municipalités et continuera à échanger activement avec les ONG et les mouvements pour le climat. Il créera un processus d'observation et rédigera un rapport annuel. Chaque année, le délégué tiendra une conférence pour discuter des progrès en matière de politique climatique.
Mesure 9.12: Droits démocratiques pour tous les résidents sur le sol Suisse	La Suisse est en train d'introduire les droits démocratiques pour les citoyens non-suisse* qui résident en Suisse depuis au moins 5 ans. Les changements climatiques nous touchent tous de plus en plus et il est important d'inclure tout le monde dans la prise de décision.
Mesure 9.13: Droits démocratiques pour les plus de 14 ans	La Suisse octroie le droit de vote et le d'éligibilité aux plus de 14 ans. Le réchauffement climatique touche particulièrement les jeunes générations. Il est donc plus que justifié d'étendre les droits démocratiques à cette génération.
Chapitre 10: Coopération internationale et financement climatique	
Mesure 10.1: La Suisse donne 1 milliard de francs par an pour le financement climatique	Une contribution d'un milliard de franc par an sera octroyée au financement climatique par la Suisse. Les fonds disponibles sont transférés aux institutions, aux fonds et aux programmes pour financer les mesures dans les pays cibles. Cet argent proviendra des taxes, sanctions, impôts, dons volontaires, etc.
Mesure 10.2: Non à l'externalisation des émissions GES	Les émissions GES ne doivent pas être externalisées par la Suisse en échange d'ITMO et /ou de compensations à l'étranger.
Mesure 10.3: Nouvelles interprétations des Accords de commerciaux	La Suisse déclare que le respect des droits humains et des accords internationaux pour la protection de l'environnement doit prévaloir toute disposition d'autres traités internationaux, en particulier les accords commerciaux. Dans le doute, l'application des dispositions dans les accords commerciaux est suspendue.
Mesure 10.4: Priorité aux droits humains, au maintien de la paix, à la protection climatique et la justice climatique en droit international	Dans le cadre de l'ONU, la Suisse propose d'établir un ordre clair des priorités. Dans ce contexte, les accords sur le droit international, les droits humains, le maintien de la paix, la protection climatique et la justice climatique devraient prévaloir sur tous les autres traités, en particulier les accords de libre-échange. Dans ce sens, les dispositions des accords internationaux qui vont à l'encontre de ces accords prioritaires sont suspendues. Les violations du droit prioritaire pourraient entraîner des sanctions. Un bureau doit être établi afin de réunir des alliés pour ce projet.
Mesure 10.5: Traité de 'objectif du Traité non-prolifération des combustibles fossiles (Fossil-Fuel Non-Proliferation Treaty, FF-NPT)	Le but de non-prolifération des combustibles fossiles est d'éliminer progressivement l'utilisation des énergies fossiles dans le monde grâce à un accord juridiquement contraignant. Le Suisse assume son rôle de leader dans les négociations et son application.
Chapitre 11: Education	

Mesure 11.1: L'éducation au changement climatique comme pilier du système d'enseignement	L'éducation au changement climatique doit être un point focal dans tous les programmes scolaires pour tous les niveaux.
Mesure 11.2: Programmes nationaux de formation avancée pour les enseignants	Les enseignants en exercice devront suivre un programme d'éducation au changement climatique afin qu'ils acquièrent une bonne compréhension du sujet et puissent transmettre ces connaissances aux élèves. Le contenu de cette formation devrait être fondé sur les objectifs de l'UNESCO pour l'éducation au climat.
Mesure 11.3: Semaine nationale d'action climatique	La semaine nationale de l'action pour le climat est un projet du gouvernement fédéral et des cantons axés sur l'expérience pour toutes les écoles et les universités de Suisse. Durant une semaine les élèves et étudiants participants pourront traiter des sujets liés aux changements climatiques et écologiques.
Mesure 11.4: Education climatique à tous les niveaux	L'organisation des projets et événements d'éducation climatique repose sur les épaules des structures sociales tels que les réseaux locaux, les ONG, les assemblées climatiques, avec l'aide de l'Etat. L'objectif est de partager les connaissances et les compétences à un niveau plus personnel que dans les écoles.
Mesure 11.5: Campagnes d'information gouvernementales	Les organisations gouvernementales comme FOEN, MeteoSwiss, etc. informent la population sur la crise climatique. Les campagnes d'information du gouvernement appellent la population à agir et à joindre leurs forces, leurs compétences et leurs cœurs pour atteindre l'objectif des zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030.
Mesure 11.6: Un journalisme qui parle de la réalité des problèmes	Les médias devraient être capable de distinguer les opinions personnelles des faits/prédictions scientifiques. Cette thématique doit être abordée non pas du point de vue d'événements ponctuels sensationnalistes mais s'inscrire de manière constructive dans un processus politique en générant un débat sur les façons de sortir de la crise.
Mesure 11.7: Conseiller pour l'éveil à la conscience environnementale	Toutes les entreprises suisses doivent avoir un conseiller en matière environnementale. Son rôle est d'organiser les formations sur le changement climatique pour les employés.
Mesure 11.8: Formations environnementales pour tous les employés et apprentis	Employés et apprentis doivent suivre des formations environnementales organisées par le conseiller et données par des experts. Ces formations se veulent pratiques et en lien avec le travail de l'employé. Elles visent à aider les travailleurs à réduire les émissions de leur entreprise.
Mesure 11.9: Conversations carbone	Les habitants d'une même municipalité se réunissent en petits groupes et discutent de leurs sentiments et leurs actions concernant le changement climatique. Il est important qu'une éducation s'appuyant sur les faits s'accompagne aussi d'espaces où l'on peut parler et échanger des émotions et des idées.
Chapitre 12: Adaptation	
Mesure 12.1: Prévention, résilience et investissement dans le système de santé	Plusieurs politiques de mitigation ont déjà un effet positif sur la santé. De manière globale, il faut plus d'investissement dans le secteur de la santé. Par ailleurs, il faut renforcer la surveillance épidémiologique ciblée sur certains territoires et le capital social avec l'aide active du gouvernement. Cela sous-entend l'organisation d'un réseau de ressources et le renforcement du tissu social pour aider les plus vulnérables et développer la résilience de la communauté.
Mesure 12.2 : Alternatives au tourisme saisonnier	Les beaux jours des domaines skiables et du tourisme d'hiver tel qu'on le connaît sont comptés si l'on exclu la neige artificielle faite par des machines qui ne sont pas écologiques et ne font que retarder l'inévitable. Les régions qui dépendent du tourisme d'hiver doivent s'adapter aux changements climatiques. Les subventions accompagneront les stations de ski pour qu'elles trouvent des alternatives durables et respectueuses de l'environnement, et pas les entreprises aux modèles économiques à court terme qui ne prennent pas en compte la durabilité environnementale.
Mesure 12.3 : Cadre légal pour aider les réfugiés climatiques	Partout dans le monde, des personnes sont forcées à se déplacer pour survivre à cause des effets du changement climatique. Le droit d'asile a donc un rôle très important à jouer. L'aide juridique, le développement de lois qui renforcent la protection des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes climatiques sont essentiels.